



Solidarité
Laïque

Éléments financiers 2024

Rapport financier du trésorier p. 4

Rapport du Commissaire aux comptes p. 24

Budget prévisionnel 2025 p. 90

Rapport financier du trésorier

Roger Crucq

Par commodité, les montants sont présentés en K€. Les montants à l'euro sont disponibles dans les documents comptables (Compte de résultat, bilan et annexes joints au présent rapport.

L'exercice comptable de l'association « Solidarité Laïque » tenu du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 a fait l'objet d'un traitement par le service comptable selon les principes généralement admis.

Les comptes annuels sont annexés au rapport financier.

Le Trésorier remercie Asma Azeddou, Nathalie Puech, comptables, Carole Coupe, Déléguée générale et Claude Amari, Trésorier adjoint pour leurs aides précieuses dans ce travail de présentation et d'analyse.

Ces comptes annuels sont présentés dans un ensemble documentaire composé des éléments suivants :

- **Le bilan**
 - **Le compte de résultat**
 - **Les annexes contenant notamment le compte de résultat par origine et destination (dit « CROD ») ainsi que le Compte Emploi Ressources (dit « CER »).**
-

Les éléments marquants de l'exercice 2024

L'exercice 2024 a été conduit par l'équipe de Solidarité Laïque appuyé par le conseil d'administration dans un contexte difficile.

Les éléments constitutifs du plan de redressement engagé dès l'exercice précédent ont été scrupuleusement suivis, voire amplifiés afin de maintenir le cap de la reconstitution progressive des fonds propres tout en installant Solidarité laïque dans une pratique économique vertueuse et durable et en veillant à ce que même réduites en termes de charges financières, les actions retenues puissent conserver leurs critères de qualité et d'efficacité.

On retiendra de cette année difficile, le retrait des actions au Burkina Faso, la transformation des deux programmes en Haïti simultanément à une diminution des financements fin 2024 pour le conduire en un seul.

De nombreuses inquiétudes pour l'avenir n'ont cessé d'émailler l'année, notamment dans la période d'incertitudes de réalisation du budget de l'État, incertitudes qui se sont concrétisées fin 2024 et surtout 2025 par des coupes importantes qui rendent l'élaboration des Budgets prévisionnels à moyens terme très complexe.

Cependant, dans un tel contexte et sans aide extérieures (ni dotation, ni contributions volontaires pour la conduite des micro-projets), cette poursuite du redressement il a été possible par l'ajustement permanent des charges aux produits afin de maintenir un exercice équilibré permettant une nouvelle réduction du déficit des fonds propres.

L'exercice 2024 présente une situation stabilisée au regard de celui qui a précédé. Le résultat obtenu dépasse fortement les prévisions portées au BP présentée lors de la dernière AG et permet à cet exercice de s'achever par une réduction significative du déficit des fonds propres de l'association.

Pour la seconde année consécutive après mise en oeuvre d'une politique de redressement économique, Solidarité Laïque affiche un résultat positif de 123K€.

Rajoutés au résultat positif de 141K€ enregistré en 2023, ce sont donc 264K€ qui, en deux exercices sont venus réduire le déficit des fonds propres ainsi passé de -428K€ à -163K€, soit une diminution de 61,68 %.

Ont été maintenus et même renforcés par l'ensemble des acteurs de l'association, les engagements méthodologiques posés en 2023 ce qui n'est pas sans impact sur la situation constatée au 31/12/2024.
Ceux-ci seront rappelés dans le chapitre suivant.

Pour rappel, le modèle économique simplifié de Solidarité Laïque repose pour partie sur le fléchage des fonds perçus.

Origine des fonds	Fonds publics AFD + Collectivités	Fonds privés Cofî-ANCV- FdF...	Générosité du public. Collecte et Legs	Cotisations des membres	Fonds dédiés Source : Subv et collecte	Fonds propres Source : Résultats des exercices
Destination des fonds	Actions Fonct administra Fonds dédiés Fonds propres		FDRF Actions Fonds dédiés (Aff) Fonds propres (Naff) -1-	Fonctionnement	Actions fléchées	Actions Fonctionnement Investissements

(1) Aff : Collecte affectée – Naff : collecte non affectée

Ce rapport financier est construit selon le plan suivant :

1 : Positionnement de l'exercice 2024 dans le récit économique :

- Les 3 périodes « clés »
- La confirmation du « redressement »

2 : Chiffres clés 2024

- Produits, charges, résultat, ratios, fonds propres

3 : Conduite économique de la mission sociale

- Évolution des sources et destinations des financements
 - o Les fonds publics par origine et destination
 - o Les fonds privés par origine et destination
 - o La générosité du public par origine et destination
 - o Les mouvements des fonds dédiés

o Les cotisations des membres

- Les actions en France et à l'international
- Évolution du coût du support administratif des actions
- Une ligne significative « Les ressources humaines »
- Les valorisations

4 : Éléments de compréhension du Bilan

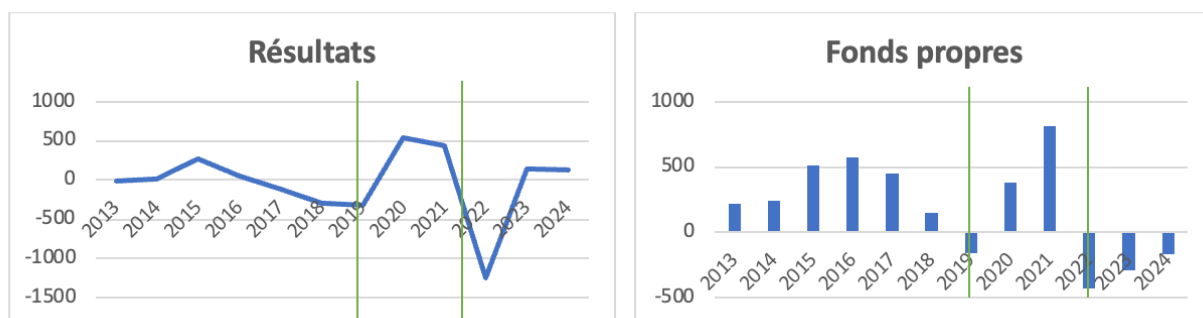
- Fonds propres et fonds dédiés
- Pied de bilan (variations)

5 : Conclusion et perspectives

1. Positionnement de l'exercice 2024 dans le récit économique 2015-2024

Avant de pénétrer dans l'observation de la composition du résultat positif de 123K€ constaté au 31/12/24, il est intéressant de l'inscrire dans un historique que nous engagerons en 2015 et qui peut être décliné en 3 périodes très significatives.

- La Période 1 (2015-2019) : Développement de l'activité malgré un modèle économique structurellement fragile
- La Période 2 (2020-2022) : la période « Covid »
- La Période 3 (2023-2024) : Le temps du « redressement »



Période 1 : de 2013 à 2019 – Une période de développement malgré un modèle économique structurellement fragile

- Une période où l'on observe une montée en puissance progressive des actions de SL (nouveaux programmes, mise en place des antennes, renforcement du siège ...) en même temps que le début d'un affaiblissement économique.
- Cette montée en puissance de la mission sociale devait s'accompagner d'un renforcement de la capacité à lever des fonds grâce à des revenus tirés de l'émission de titre associatifs. Les Fonds Propres déficitaires en 2019 ont rendu cette action impossible à réaliser alors que les actions étaient déjà lancées.

Période 2 : de 2020 à 2022 – la période « Covid » et « Post Covid »

La période a fortement été impactée par les conséquences de la crise « Covid ».

- Les années 2020 et 2021 ont été marquées par des activités en fort ralentissement alors que les produits sont restés stables voire en augmentation,
- L'année 2022 a vu le redémarrage complet de toutes les activités engagées dans la période 1. La simultanéité des charges liées aux actions, une hausse significative des frais administratifs, des frais de recherche de fonds ont conduit à l'utilisation de l'intégralité des collectes non utilisées les deux années précédentes.

Période 3 : de 2023 à 2024 – la période du « redressement »

Cette période actuellement en cours, est placée sous la double volonté de réajuster la mission sociale de SL avec sa faisabilité économique et d'engager un processus analytique des comptes plus systémique. Ainsi a été mise en place une observation fine des différents leviers qui agissent sur les résultats afin de les maîtriser mieux que durant les périodes précédentes en anticipant sur les aléas externes et internes dont ils peuvent être l'objet.

Malgré les aléas inhérents à la nature de l'association, chaque acteur n'engage les actions que sur des fonds identifiés et garantis.

Années	Résultats	Fonds propres
2013	-16	223
2014	+17	240
2015	+271	511
2016	+51	572
2017	-116	451
2018	-293	154
2019	-314	-159
2020	+542	383
2021	+433	816
2022	-1 243	- 428
2023	141	-286
2024	123	-163

Ce tableau apporte des éléments significatifs du changement de modèle dans lequel s'est engagée Solidarité Laïque en 2023 et ses premiers effets économiques.

- Durant la première période, les résultats cumulés ont affiché **un résultat négatif de 400K€**.
- Durant la seconde période, les résultats cumulés ont affiché **un résultat négatif de 268K€**.
- Durant les 2 années de la troisième période, **le résultat positif cumulé est de + 264K€**.

On notera avec intérêt que ces deux derniers exercices ont permis de réduire le déficit des fonds propres de 61,92% sans aucune dotation extérieure, seulement par les effets du plan de redressement engagé début 2023.

2. Les chiffres clés (K€)

Les produits

	2024	2023	2022
Produits Exploit	6 875	7 737	8 084
Total Produits	6 958	7 744	8 090

Évolutions des produits depuis l'exercice 2022 (en K€)

Les produits ont diminué de 10,15% entre 2023 et 2024
Comparés à l'exercice 2022, ils ont diminué de 13,99%

Les charges

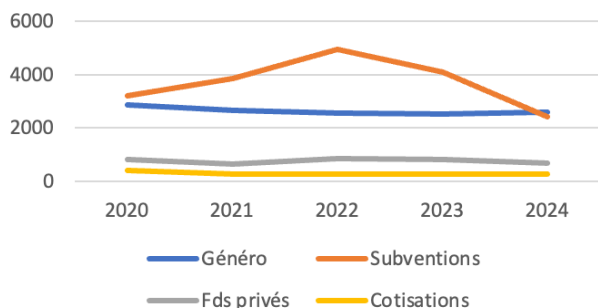
	2024	2023	2022
Charges Exploit	6 330	7 572	9 278
Total Charges	6 835	7 602	9 334

Évolutions des charges depuis 2022 (en K€)

Les charges ont diminué de 10,09% entre 2023 et 2024
Comparées à 2022, elles ont diminué de 26,77%

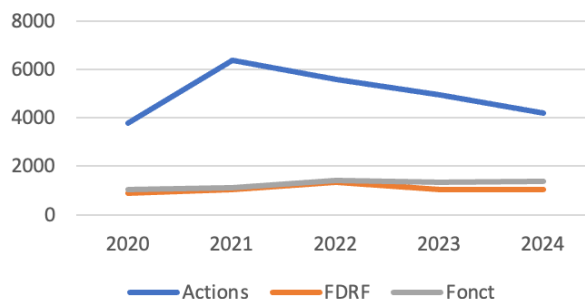
Ces diminutions simultanées des produits et des charges depuis 2022 sont la conséquence du désengagement progressif des fonds publics insuffisamment compensés par de nouveaux co-financements, de la diminution des charges sur certaines actions et des frais de fonctionnement ainsi que d'un réajustement progressif du ratio Collecte/FDRF (Frais de recherche de fonds) qui permet le rééquilibrage, certes fragile mais réel entre les deux composantes du résultat.

Evolution des produits



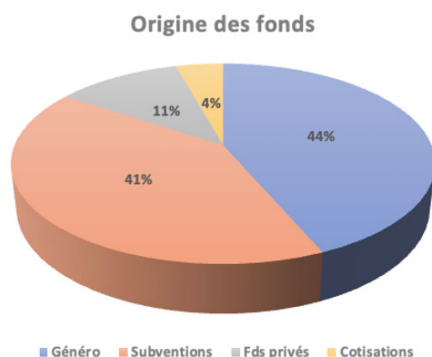
Les subventions publiques sont en baisse significative : - 22,40% entre 2020 et 2024. Elles s'élèvent à 2477K€ sur l'exercice
La générosité du public après un affaissement en 2021 se stabilise autour de 2 520K€.
Les fonds privés (cofinancements et autres) accusent une diminution en 2024 (-16%) après 2 années de stabilité autour de 800K€
Les cotisations des membres sont en légère diminution (- 5,76% entre 2022 et 2023)

Evolution des charges



Le financement des actions est en diminution de 15,03% entre les deux derniers exercices.
Les FRDF sont stabilisés à un peu plus de 1 million d'€ (1050K€ en 2023, 1038K€ en 2024)

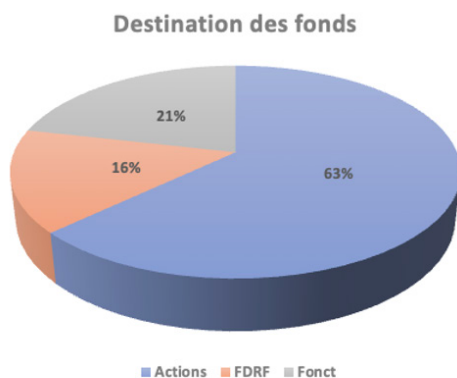
Représentations graphiques des comptes par origine et destination



EvoEv

On peut noter sur le graphique que les produits liés à la générosité du public (collecte + legs) sont désormais supérieurs à ceux issus des subventions publiques.

Les fonds privés demeurent très en dessous des deux autres sources de financement.



- Les Actions représentent 63% des charges de l'exercice contre 67% en 2023
- Les FDRF représentent 16% des charges de l'exercice contre 14% en 2023
- Le fonctionnement administratif représente 21 % des charges de l'exercice contre 19% en 2023

La diminution de l'utilisation de fonds publics, la stabilisation des frais de recherche de fonds sont des éléments qui contribuent mécaniquement à des évolutions dans la répartition des charges.

Un regard attentif sera à porter pour parvenir à un ajustement des frais administratifs avec les actions conduites.

Le résultat de l'exercice et les fonds propres de l'association

K€	2024	2023	2022
Résultat Exploitation	545	165	-1 194
Résultat comptable	123	141	- 1 243
Fonds propres	-163	-286	-428

Les résultats positifs des exercices 2023 et 2024 renvoient les fonds propres à un résultat encore négatif de -163K€ ce qui continue de représenter une faiblesse même atténuée pour l'association. La voie est cependant tracée et confirmée vers l'objectif de reconstitution.

3. Conduite économique de la mission sociale

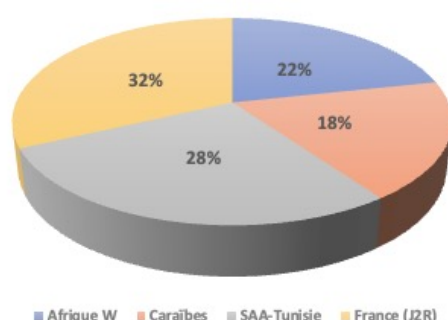
Évolution des sources et destination des financements

o Les fonds publics par origine et destination

Les subventions publiques (AFD, Collectivités et établissements publics) affichent en 2024 un montant total de 2 477K€ contre 3 284 K€ en 2023 **soit une diminution de 24,57%**.

Si cette diminution n'est en aucun cas un signe de défiance du principal bailleur, elle est la conséquence du fléchissement de certains programmes au regard des contextes géopolitiques internationaux et politiques nationaux.

Répartition des subventions publiques



Les subventions publiques sont utilisées sur les projets s'effectuant sur 4 régions (#).

- France (dont le programme « J2R ») : 792K€
- Afrique de l'Ouest (uniquement CPD) : 536K€
- Caraïbes (programmes Haïti) : 457K€
- Tunisie (programme SAA) : 692K€

Comparées aux répartitions en 2023, les pourcentages sont quasi équivalents en 2024.

(#) J2R = Jeunes des 2 rives (Méditerranée dont France) ; CPD = Compétences pour demain (5 pays en 2024) ; SAA= Soyons Actifs Actives, programme concerté pluri-acteurs franco-tunisien.

o Les fonds privés par origine et destination

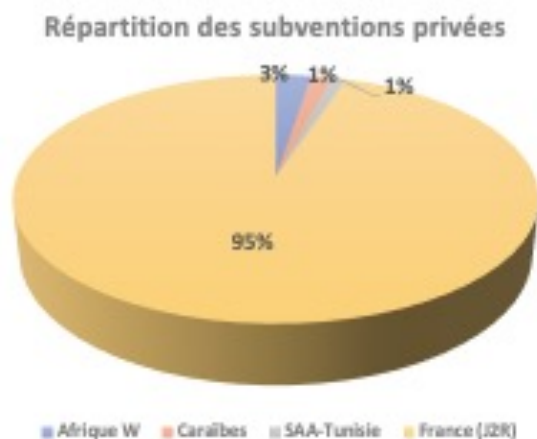
Ces fonds incluent les co-financements négociés avec des partenaires impliqués dans la conduite des actions, les subventions FonJep (#) et des subventions au bénéfice d'actions conduites par les délégations.

Le montant s'élève à 688K€ contre 778K€ en 2023 (en reprenant les mêmes affectations) soit une diminution de 11,57%.

o Les fonds privés par origine et destination

Ces fonds incluent les co-financements négociés avec des partenaires impliqués dans la conduite des actions, les subventions FonJep (#) et des subventions au bénéfice d'actions conduites par les délégations.

Le montant s'élève à 688K€ contre 778K€ en 2023 (en reprenant les mêmes affectations) **soit une diminution de 11,57%**.



Ces fonds ont été principalement utilisés en 2024 sur le programme « Vacances-Insertion » à hauteur de 422K€, sur le programme J2R à hauteur de 139K€ et sur le programme ECSI (Éducation à la citoyenneté et solidarité internationales) à hauteur de 59K€.

On peut noter que la répartition est très différente à celle de l'exercice précédent, la part de ce financement consacrée aux programmes dits « France-dont J2R » était de 66%.

(#) Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) : aides financières à l'emploi, sous forme de subvention.

En résumé la ligne « Concours publique et Subventions d'exploitation » se décline selon le tableau ci-contre.

Subventions de l'état	2 420
Subventions collectivités	10
Subvention ANCV	47
Autres subventions	612
Subventions contrats aidés	14
Subventions Fongep	42
Subventions délégations et autres	20

o La générosité du public par origine et destination

Le secteur « générosité du public » se décline en 3 lignes qu'il convient de rappeler :

- La collecte affectée (le donateur identifie la destination du don)
- La collecte non affectée (le donateur laisse aux équipes le soin d'affecter le don)
- Les legs (ne sont pas affectés par le légataire (sauf cas exceptionnels) et par décision du CA viennent s'inscrire dans les fonds propres de l'association)

La collecte de ces produits nécessite un investissement financier annuel (les Frais de recherche de fonds) qui permettra de recueillir des fonds dans l'exercice mais aussi d'anticiper sur les années à **venir notamment par la fidélisation de donateurs**.

Chaque année, le rapport financier présente le ratio Collecte/FDRF qui peut varier significativement d'un exercice à l'autre même si celui-ci demeure dans la fourchette 40/50 depuis plusieurs années.

Les produits de collecte

	2024	2023	Varia
	Dont col n af 2 122	Dont col non aff 2039	+ 4,07 %
Collecte totale 2 529			+ 8,41 %
	Dont Col af 406	Dont Col aff 290	+ 39,31 %

Legs	89	186	NS
FDRF	1 039	1 050	- 1,05 %

On note entre les deux derniers exercice une hausse de la collecte de 8,41% alors que les frais de recherche de fonds (FDRF) ont diminué de 1,05%.

La hausse de la collecte affectée de 39,31% est sans impact sur la collecte non affectée qui elle aussi est en hausse de 4,07%.

La ligne « Legs » apparaît en diminution entre les deux exercices. Cet élément de comparaison n’est pas satisfaisant car les délais entre l’obtention d’un legs et sa comptabilisation peut être long (parfois plusieurs années).
L’analyse pertinente est donc une analyse historique.

Sur les 4 derniers exercices, les legs perçus se sont élevés à :

- 2021 : 82K€
- 2022 : 1K€
- 2023 : 186K€
- 2024 : 89K€

Soit une moyenne annuelle de 89,50K€.

	2024	2023	2022	2021	Moyenne
Ratio sans legs	41,25%	45,06 %	51,80 %	39,64%	44,68%
Ratio avec legs	39,69 %	41,73 %	51,78 %	38,42%	42,15%

En termes de ratio, l’analyse conduit à l’établissement de deux données :
 - Le ratio Collecte/FRDF
 - Le ratio Collecte + Legs/ FDRF

Ce sont en effet les fonds investis dans la recherche qui produisent les deux lignes de recette.

Le tableau ci-dessus présente l’évolution des deux ratios depuis 2021 ainsi que la moyenne de ces deux ratios sur les 4 années.
 Cette présentation est plus fidèle à la réalité des actions de recherche quand on admet ce principe d’investissent simultanés à court (dons annuels) et plus long terme (fidélisation, prélèvement automatique).

L'usage de la collecte affectée et non affectée

COL N Affect	Afri W	Cara	Med	Asie	Fr	Autres	Parr
2024	101	26	106	12	224	70	0

*Autres: Burkina (26K€)+ Rentrée solidaire (45K€)
Total utilisation de la collecte non affectée: 539K€*

COL Affect	Afri W	Cara	Med	Asie	Fr	Autr e	Parr	Dele
2024	0	52	0	1	0	223	128	3

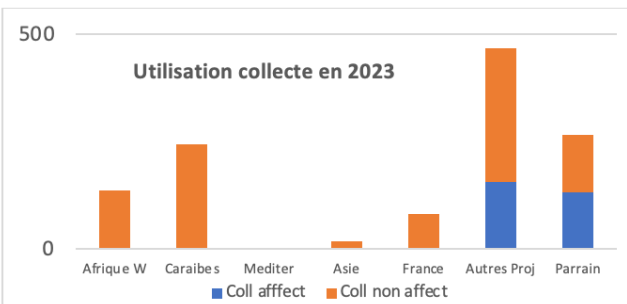
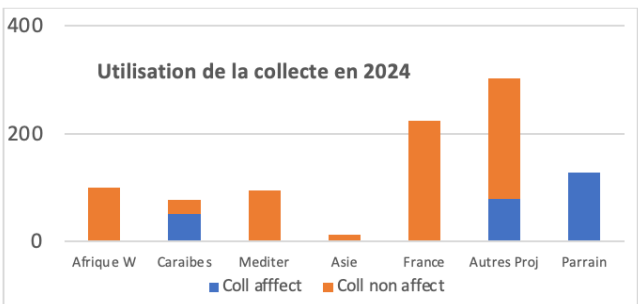
L'exercice 2024 présente un reliquat de collecte de 490K€ après affectation des montants aux actions à financer.

Comme lors de l'exercice précédent, la réduction de charges sur certaines actions, l'utilisation pertinente des fonds dédiés et l'ajustement du BP aux prévisions de recettes ont permis en 2024 de poursuivre l'action de retour dans les comptes des conséquences de l'utilisation excessive de la ligne « Collecte » en 2022 (voir rapport financier AG 2023).

407K€ ont été perçus et fléchés par les donateurs sur des actions qu'ils ont eux-mêmes désignés. 404K€ ont été affectés à ces actions. On note que 3K€ ont été affectés à la ligne « Délégations».

La ligne « Caraïbes » concerne le programme « Lekol » en Haïti pour 52K€.

La Ligne « Autres » est principalement impactée par l'action « Urgence Mayotte » pour 124K€. Sur cette même ligne, les programmes « Rentrée solidaire » affichent un montant de 65K€.



En résumé et en cumulant les sommes issues de la collecte affectée et celles issues de la collecte non affectée (collecte totale) la distribution entre les régions ciblées par les actions a significativement évolué entre les deux derniers exercices.

o Le reliquat de la collecte

Comptablement, la «mécanique» de la collecte non affectée qui aura un impact déterminant sur le résultat d'établit comme suit :

- Collecte perçue non affectée : 2 122K€
- Contribution volontaire : 4K€
- FDRF prélevés sur la collecte non affectée : 940K€
- Frais administratif sur la collecte non affectée : 158K€
- Collecte disponible après prélèvement des FDRF et des Frais Administratifs : 1 028K€
- Collecte utilisée dans l'exercice : 538K€
- Reliquat de collecte 2024 : 490K€

Ce résultat conduit à 3 remarques :

- L'effort financier et l'investissement des personnel chargés du secteur «Générosité» conduit à un maintien de la collecte à un niveau rassurant et stabilisant du modèle économique de Solidarité Laïque.
- L'utilisation de la collecte est comme en 2023 parfaitement contrôlée notamment par une analyse fine dans les ajustements des fonds utilisables dans l'exercice (Fonds publics, fonds privés et collecte).
- Frais administratifs sur collecte affectée et non affectée en progression par rapport à 2023 du fait de la possibilité d'utiliser d'avantage de collecte (+ 8,58%).

o Les mouvements des fonds dédiés

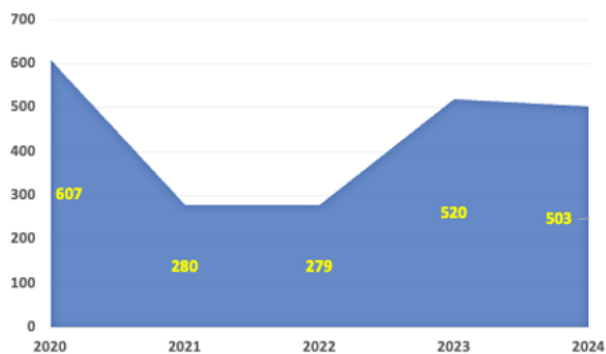
L'évolution de la ligne « Fonds dédiés » montre une gestion contrôlée des fonds ainsi mis en réserve. Ouverts avec 921K€ dont 189K€ issus de la générosité du public et 732K€ issus des subventions, l'exercice s'achève avec un solde de 417K€ dont 293€ issus de la générosité et seulement 124K€ issus des subventions. Cet important différentiel est principalement dû à la reprise pour annulation de la subvention AFD pour le programme Fisong (#) (alphabétisation au Burkina Faso) qui a été interrompu définitivement.

Cette somme de 481K€ sera peut-être à rembourser ce qui n'aurait pas d'impact sur les résultats puisque ce sont des fonds non dépensés., SL agissant comme un compte de passage pour ces fonds fléchés.

L'amélioration progressive de la situation économique ainsi que celle de la trésorerie limitent les risques liés à un éventuel remboursement même si cela reste un point d'alerte.

(#) *FISONG Facilité innovation sectorielle ONG, dispositif de soutien de l'AFD.

Mouvements des fonds dédiés



Quelques mouvements significatifs :

Outre la FISONG, on note une reprise de fonds à hauteur de 98K€ pour le programme SAA2 – Tunisie.

Une reprise est également constatée à hauteur de 34K€ pour l'action en Ukraine et de 24K€ pour l'action au Liban.

Une dotation de 88K€ non encore utilisée, issue de la générosité pour l'action « Urgence Mayotte ».

o Les cotisations des membres

Les cotisations perçues en 2024 (262K€) sont en diminution par rapport à 2023 (289K€) soit une perte de 9,34%.

Cette diminution est à observer au regard de plusieurs paramètres : difficulté de certaines organisations membres à honorer le montant appelé, choix d'autres organisations de ne pas renouveler leur appartenance à l'Union,

Un travail d'analyse de la base des membres a été entrepris tout au long de l'année et s'est traduit dans les comptes par un ajustement des lignes 'Cotisations perçues », « Cotisations en attente » (depuis plusieurs exercices pour certaines) pour parvenir en fin d'exercice à une situation exacte. Ce travail fait apparaître la réalité de la ligne « cotisation » au montant inscrit aujourd'hui.

Les cotisations des membres de Solidarité Laïque représentent 3,81% des produits d'exploitation de l'Union. La somme collectée au titre de la cotisation est affectée au fonctionnement administratif, support des actions conduites.

Elles représentent un levier structurel non négligeable car sont une source de revenus stable pour l'association, et renforcent son indépendance financière par rapport aux subventions publiques.

Évolution des sources et destination des financements

Les produits du support administratif (hors reliquat de collecte) sont passés entre 2023 et 2024 de 1 225K€ à 1 065K€ soit une diminution de 13,06%.

Les **charges du support administratif** sont passées entre 2023 et 2024 de 1 363K€ en 2023K€ à 1 431 en 2024 soit une hausse de 4,99% (dans une période inflationniste).

Lorsque l'on inclut dans les produits les reliquats de collecte :

- 279K€ en 2023
- 490K€ en 2024

Les produits de la structure entre 2023 et 2024 affichent un différentiel de 3,39%.

Cette baisse des produits est le résultat de mouvements significatifs de certaines lignes :

- Conséquence de la diminution de l'utilisation de subventions publiques, les Frais administratifs (FA) qui y sont liés ont diminué, passant entre les deux derniers exercices de 448K€ à 274K€ soit une baisse significative de 38,84%.
- Ce constat n'est pas semblable pour la collecte qui a pu être utilisée dans des proportions équivalentes à l'an dernier. Les FA qu'elle décline se sont élevés à 252K€ en 2024 contre 233K€ en 2023, soit une légère hausse de 8,15%.
- La ligne « Cotisations des membres » a diminué de 26K€ passant de 289K€ à 263K€ entre les deux derniers exercices.
- On retiendra la diminution des legs encaissés de 52,15% (de 186K€ à 89K€). Si cette ligne n'est pas significative sur un seul exercice (cf paragraphe consacré à la générosité), et n'a pas à être dédiée au fonctionnement administratif, elle impacte cependant comptablement les produits.
- Enfin, on notera les mouvements sur les provisions qui génèrent un produit de 130K€.

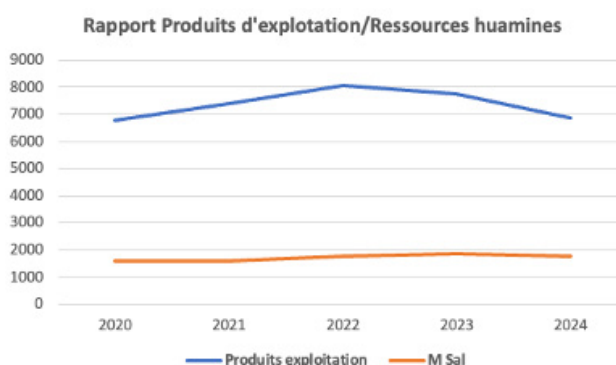
La hausse modérée des charges est observable sur certaines lignes significatives :

- La ligne « charges de gestion » augmente de 123% passant de 42K€ à 94K€.
- La ligne « dotation aux amortissements » augmente de 131% passant de 29K€ à 67K€.
- A l'inverse, la ligne achats est en forte diminution de 31,25% passant de 48K€ à 33K€.
- De même la ligne portant les frais de personnel (la part imputée au fonctionnement administratif) est en légère diminution de 0,69% passant de 722K€ à 717K€. Cette diminution « factuelle » est la conséquence de la conclusion du dossier « Ile de France mobilité ». Solidarité Laïque se voit rembourser 121K€ versés à cet organisme (versement contesté par l'association et jugée en faveur de Solidarité Laïque). Cette somme a pu être réaffectée à la part salariale.
- Toutes les autres lignes de charge sont stables.

Au final, le résultat du support administratif (structure) est déficitaire en 2024 d'un montant de 367K€.

Une ligne significative : les ressources humaines

La ligne « Ressources humaines » (imputation cumulée aux programmes, au support administratif et aux FDRF) représente en 2024, 27,6% des charges d'exploitation soit un total de 1747K€. En 2023, la part consacrée aux ressources humaines représentait 24,33% des produits d'exploitation.



Depuis 2022, la courbe des produits d'exploitation est en baisse significative alors que celle représentant les ressources humaines reste stable.

Cela doit être un point de surveillance pour les années à venir.

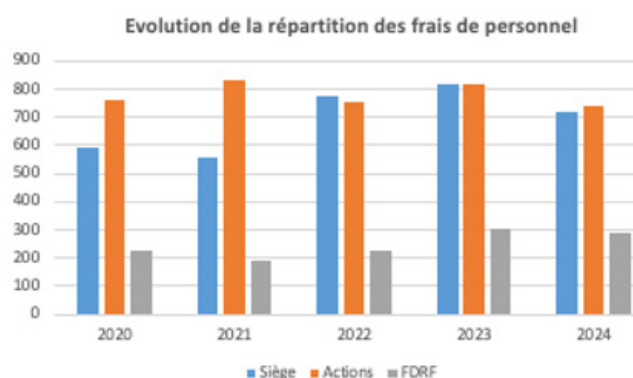
La ligne « Ressources humaines » pour une bonne compréhension doit être déclinée en 3 secteurs d'activité :

- Les ressources imputées aux programmes
- Les ressources imputées au support administratif
- Les ressources imputées au FDRF

Les évolutions constatées dans la répartition des coûts de ressources humaines entre les 3 secteurs sont le fruit de plusieurs paramètres :

- Les règles comptables imposées par la réglementation.
- L'affectation des personnels aux différentes actions (en lien direct ou indirect).

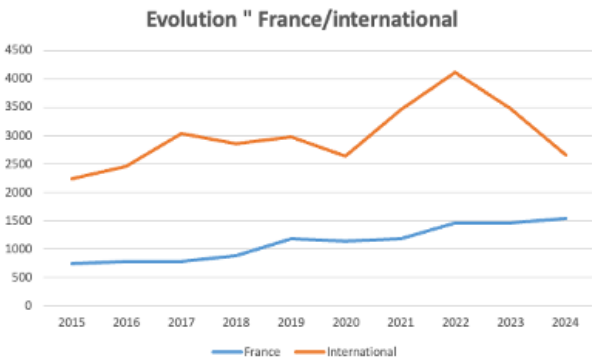
On peut observer que la part imputée aux FDRF a augmenté depuis 2022 et se traduit par un maintien, voire une hausse des collectes perçues.



Les actions en France et à l'international

On note depuis 2021 une inflexion récurrente des charges liées aux actions internationales et parallèlement une hausse progressive de celles attribuées aux programmes en France (dont J2R). En 2024, la part consacrée à l'international a été de 63,33%, soit 2 658K€ et celle consacrée à la France, de 36,67% soit 1 542K€.

On pourra noter qu'au-delà d'un seul effet mécanique qui serait lié à la diminution des fonds destinés à l'international, cet effet est récurrent et la comparaison avec l'exercice 2015 où les rapports étaient de 75/25 est un indicateur à retenir.



	2015	2021	2022	2023	2024
France	24,74%	25,41%	26,22%	29,75%	36,67%
International	75,26%	74,59%	73,78%	70,25%	63,33%

Les valorisations (contributions volontaires et prestation en nature)

Les contributions volontaires en nature ont été évaluées à 355K€ en 2024 contre 415K€ en 2023. Inscrites en comptabilité en produit et en charge, elles n'impactent pas le résultat mais apportent une information sur un produit qui n'est pas purement financier.

Ainsi, en 2024, ces contributions se sont réparties ainsi :

		Nature (K€)	Mise à disposition et prestations (K€)
Missions Sociales	France	127	20
	Etranger	19	0
Frais recherche Fonds		19	46
Fonctionnement		87	37
Total		252	103

4. Éléments de compréhension du bilan

- Fonds propres et fonds dédiés

On retiendra au passif du bilan la ligne Fonds dédiés qui s'élève à 418K€ contre 921K€ au 31/12/2023, soit une diminution 45,39%. Cette diminution est expliquée notamment par une reprise de 481K€ suite à la décision de mise un terme au programme FISONG.

La ligne Fonds propres est désormais positionnée à -163K€ ce qui, tout en étant une réelle amélioration reste un point d'alerte sur lequel la vigilance est importante.

- Pied de bilan (variations)

La variation entre les deux derniers exercices est de 211K€ ce qui est une variation plus faible que les années précédentes (1 859K€ entre 2022 et 2023). Cela s'explique notamment par les flux de liquidités qui entrent en comptabilité (subventions) et n'en sortiront qu'au rythme des programmes (au-delà du seul exercice). On peut noter aussi un meilleur « lissage » de la trésorerie d'un exercice à l'autre. L'actuelle gestion des disponibilités tout au long de l'exercice limite les risques de l'effet « yoyo » constaté auparavant.

5. Éléments du bilan

Un constat s'impose au regard des deux derniers exercices qui permet de noter que le plan de redressement engagé début 2023 produit des effets chiffrés positifs :

- Excédent cumulé sur 2 exercices : 264K€ après la perte cumulée de 268K€ des années 2020 à 2022
- Réduction du déficit des FP de 61,92% (de - 428K€ à - 163 K€)

Simultanément à cet effort, Solidarité Laïque maintient la priorité à sa mission sociale puisque 63% des produits sont consacrés aux actions de terrain, 16% à la recherche des fonds nécessaires à ces actions (générosité du public) et 21% au support administratif des actions.

Toutes les actions retenues ont pu être financées par le maintien des équilibres dans l'usage des ressources malgré :

- Diminution des fds publics : - 24,57%
- Diminution des Fds privés : - 11,57%
- On note aussi un ratio de collecte + legs à 40% et une utilisation maîtrisée de la collecte ur les programmes

Il convient également de noter deux traductions économiques de souhaits politiques posés depuis plusieurs années :

- Début de désengagement des Fonds publics. Cette traduction est principalement le fait des décisions politiques de la période.
- Début de rééquilibrage entre les actions France et internationales qui n'est pas lié seulement à l'effet mécanique du désengagement public sur les projets à l'international mais est un mouvement progressif constaté depuis 2021.

Il demeure que la situation reste fragile et impose et imposera des mesures d'arbitrage parfois sévères sur les choix budgétaires.

Des points d'alerte doivent être soulignés :

- « L'épée de Damoclès » des Fonds Propres négatifs dans un contexte général défavorable qui amplifie la fragilité économique de Solidarité Laïque
- La baisse récurrente de la courbe des produits qui doit conduire à :
 - Poursuivre l'ajustement des courbes des charge (actions et support administratif) aux courbes de produits
 - Amplifier la recherche de fonds (Générosité et autres fonds privés)

Cet exercice est un nouvel encouragement pour les équipes de Solidarité Laïque qui savent se mobiliser tant sur le projet de l'Union que sur les modalités indispensables pour le maintenir, un encouragement pour les élus et les membres qui soutiennent et agissent pour la pérennité des actions et pour les donateurs qui peuvent constater la valeur de l'effort collectif au service d'un projet noble et nécessaire.

Rap- port du Commis- saire aux comptes



Audit - Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Reconnue d'utilité publique le 23 août 1990

Siège social : 22, rue Corvisart
75013 PARIS

SIREN : 339 797 920

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique le 23 août 1990
Siège social : 22, rue Corvisart
75013 PARIS
SIREN : 339 797 920

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de l'**Association COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note « Annexe 1 – Compte de résultat par origine et destination 2024 » et la note « Annexe 2 – Compte d'emplois annuels des ressources collectées auprès du public 2024 » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 10 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR

BILAN ACTIF

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	93 057,94	93 057,94		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	82 771,34	73 977,14	8 794,20	10 561,68
Autres	7 212,45	6 677,81	534,64	942,42
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	500,00		500,00	3 500,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	3 783,47		3 783,47	1 071,47
TOTAL (I)	187 325,20	173 712,89	13 612,31	16 075,57
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	11 491,50		11 491,50	11 576,50
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	1 179,60		1 179,60	1 181,70
Créances reçues par legs ou donations	197 079,54		197 079,54	173 277,48
Autres	3 983 268,42	9 700,00	3 973 568,42	3 129 914,80
Valeurs mobilières de placement	122,95		122,95	76,25
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	756 630,71		756 630,71	1 416 611,73
Charges constatées d'avance	155 224,71		155 224,71	120 139,37
TOTAL (II)	5 104 997,43	9 700,00	5 095 297,43	4 852 777,83
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 292 322,63	183 412,89	5 108 909,74	4 868 853,40

BILAN PASSIF

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	144 764,82	144 764,82
Fonds propres complémentaires	146 163,24	146 163,24
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	316 294,00	316 294,00
Autres		
Report à nouveau	-893 407,03	-1 034 869,70
Excédent ou déficit de l'exercice	123 072,41	141 462,67
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>-163 112,56</i>	<i>-286 184,97</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-163 112,56	-286 184,97
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	197 079,54	173 277,48
Fonds dédiés	417 831,38	920 961,08
TOTAL (II)	614 910,92	1 094 238,56
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	207,57	155,57
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	288 182,53	342 233,38
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	290 922,15	277 529,50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	508 225,91	8 947,38
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 569 573,22	3 431 933,98
TOTAL (IV)	4 657 111,38	4 060 799,81
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 108 909,74	4 868 853,40

COMPTE DE RÉSULTAT

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	269 853,79	311 779,57
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	2 292,82	5 844,58
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 165 127,41	4 105 467,86
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 528 644,90	2 329 845,69
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	88 763,25	185 839,60
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	100 462,67	25 817,97
Utilisations des fonds dédiés	717 039,00	766 339,00
Autres produits	2 617,40	6 451,83
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 874 801,24	7 737 386,10
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	85,00	-1 157,50
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 483 608,79	1 411 116,29
Aides financières	2 664 111,07	3 914 988,19
Impôts, taxes et versements assimilés	146 458,85	144 757,09
Salaires et traitements	1 279 521,53	1 262 194,61
Charges sociales	467 575,16	580 174,30
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 936,26	9 787,97
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	213 909,30	246 434,00
Autres charges	65 634,36	4 140,21
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 329 840,32	7 572 435,16
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	544 960,92	164 950,94
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	52,13	306,23
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	1 309,22	6 070,23
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 361,35	6 376,46

COMPTE DE RÉSULTAT

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		9 600,69
Différences négatives de change		29,69
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		9 630,38
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 361,35	-3 253,92
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	546 322,27	161 697,02
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	82 322,30	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	82 322,30	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	492 861,16	
Sur opérations en capital	3 000,00	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 700,00	20 161,00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	505 561,16	20 161,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-423 238,86	-20 161,00
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	11,00	73,35
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	6 958 484,89	7 743 762,56
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	6 835 412,48	7 602 299,89
EXCÉDENT OU DÉFICIT	123 072,41	141 462,67
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	252 122,00	82 368,00
Prestations en nature		
Bénévolat	102 713,00	332 662,00
TOTAL	354 835,00	415 030,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	102 713,00	82 368,00
Prestations en nature		
Personnel bénévole	252 122,00	332 662,00
TOTAL	354 835,00	415 030,00
TOTAL	123 072,41	141 462,67

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

- Solidarité Laïque a été reconnue d'utilité publique le 23 août 1990 (JO du 29 août 1990). Il s'agit d'une association humanitaire à but non lucratif qui oeuvre pour des missions sociales éducatives et de lutte contre les inégalités et contre les exclusions.
- L'association est aussi un collectif de 48 organisations liées à l'école publique, à l'éducation populaire et à l'économie sociale et solidaire.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- Solidarité Laïque agit en France et dans une vingtaine de pays.

Les moyens mis en oeuvre :

- Les missions sociales sont financées par des donateurs et des bailleurs.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 5 108 909,74 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 123 072,41 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 04/04/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est établi selon le modèle de tableau synthétique. La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir est mise à disposition de toute personne qui en ferait la demande par email.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciels	L 3-5 ans
- Réalisation de films	L 3 ans
- Agencements & Aménagements	L 10 ans
- Matériel de transport	L 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau	L 3 à 10 ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le poste autres créances comprend des subventions à recevoir pour 3 622 047 € et des produits à recevoir pour un montant de 181 797 € correspondant principalement à des dons, cotisations adhérents, reversements partenaires à recevoir.

Disponibilités

Le solde des disponibilités au 31 décembre 2024 qui s'élève à 756 631 € comprend des comptes sur livret pour 6 227 € et des comptes ouverts au nom de Solidarité Laïque pour des délégations régionales pour un total de 70 428 €.

Les délégations bénéficient d'avances de trésorerie faisant l'objet d'un suivi au siège de solidarité laïque.

DETTES

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs et par des donateurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

A la clôture de l'exercice 2024, les ressources affectées par des tiers ou donateurs et non encore utilisées s'élèvent à 417 831€.

Les fonds reportés liés à des legs acceptés mais non encaissés au 31 décembre 2024 se sont élevés à 197

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

079 €.

Un tableau annexé aux comptes analyse les excédents ou insuffisances de ressources par projet. En cas d'insuffisance de ressources, le déficit est financé par prélèvement sur la collecte générale si la reprise de fonds dédiés ne permet pas de couvrir l'intervention.

Pour chaque projet, les charges directes d'intervention sont comptabilisées de façon analytique.

COMPTE DE RÉSULTAT ET COMPTES D'INTERVENTIONS

Compte de résultat

Frais administratifs et de fonctionnement

L'association retient des frais administratifs sur l'ensemble de ses programmes pour financer ses frais de structure, ces montants sont déterminés sur chaque convention signée.

Pour l'ensemble de la collecte, les frais administratifs perçus représentent 10% des sommes perçues.

Compte d'Intervention et Comptabilité Analytique

Ces comptes sont destinés à suivre les mouvements financiers par intervention au sein d'une comptabilité analytique. Ils fonctionnent selon le schéma suivant :

	CHARGES	PRODUITS
Frais directs d'intervention (achats, services extér)	x	
Subventions		x
Frais Administratifs		- x
Collecte affectée		x
Collecte générale		x
Frais de collecte (10%)		- x
Provisions/Reprises		+ / - x

Si les frais directs d'intervention ne sont pas couverts par des subventions ou des collectes affectées, l'intervention est financée soit :

- par une reprise sur fonds dédiés,
- par un prélèvement sur la collecte générale.

Dans le cas où les collectes affectées ou bien les subventions seraient supérieures aux frais, l'écart est affecté aux fonds dédiés.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPTE EMPLOI RESS.(CER)-FRAIS RECH FONDS-INFOS COMPL

Compte Emplois Ressources

La présentation du compte "emploi ressources" est conforme au règlement ANC n° 2018-06. Egalement l'association présente un compte de résultat par origine et destination (CROD) suivant la réglementation de l'article 432-2, règlement ANC n° 2018-06.

L'association n'a pas opté pour le rapprochement entre le compte de résultat et le CROD et non plus entre le CROD et les contributions volontaires en nature.

Dons et legs- Frais de recherche de fonds

L'association solidarité laïque a perçu des Assurances Vie pour 59 000€. Ce montant a été inscrit en comptabilité pour l'exercice 2024 au compte de Produits. Solidarité Laïque a accepté des Legs pour un montant de 53 565 €. Un montant de 50 000€ a été inscrit en fonds reportés.

Depuis 2011, Solidarité Laïque bénéficie par l'intermédiaire de plusieurs organisations membres d'un fichier de donateurs potentiels.

Les frais de recherche de donateurs, tels que les frais de marketing, frais postaux, frais d'enregistrement comptable, sont répartis proportionnellement au montant des fonds collectés sauf parrainages.

Informations complémentaires

Les honoraires de commissariat aux comptes inscrits en charges s'élèvent à 24 300€ TTC.

BENEVOLAT

Note sur le bénévolat

Les interventions bénévoles ont été évaluées à 354 835€ et sont inscrites en comptabilité. Les actions des bénévoles correspondent aux missions suivantes :

Missions sociales

Pour la réalisation de ses projets en France comme à l'étranger, Solidarité Laïque (SL) collabore avec différentes associations partenaires dans un cadre de coopération. Leurs interventions se présentent sous différentes formes : conception des projets, montage dossier pour recherche de financement, participation au comité de pilotage, mise en oeuvre des projets etc...

Solidarité Laïque sollicite également le concours de bénévoles pour le suivi administratif et budgétaire des missions de parrainages. Les délégués départementaux de Solidarité Laïque collaborent aussi aux promotions des missions sociales en France dans le cadre de la « rentrée solidaire » ou « vacances insertions famille »

Ces bénévolats s'élèvent à 354 835€ en 2024, répartis en frais de fonctionnement pour 124 240€, en frais de recherche de fonds pour 64 756€, et en missions sociales pour 165 839€.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Frais de fonctionnement

Pour le fonctionnement général du siège, des bénévoles interviennent sous différentes formes :

- Administratif : la mise sous pli, le traitement du courrier,
- Budgétaire : la commission des contrôles internes,
- Bénévolat pour le fonctionnement des délégations départementales,
- L'accompagnement et le soutien aux activités liées à la transition numérique,
- Politique : toute décision de gouvernance (bureau, CA...).

Solidarité Laïque a aussi bénéficié d'encarts publicitaires dans certaines revues de ses adhérents.

Ces bénévolats ont été évalués à 354 835€ en 2024 (252 122€ de bénévolat + 102 713€ de mise à disposition et de prestations).

Recherche de fonds

Par ailleurs, Solidarité Laïque a bénéficié depuis quelques années d'un fichier d'adresses transmises par un ou plusieurs de ses adhérents.

Quelques bénévoles interviennent également dans ce secteur "marketing" pour actualiser des fichiers de la base de données.

Ces prestations de bénévolat ont été évaluées à 64 756 € en 2024.

Missions sociales

Des bénévoles interviennent dans la gestion des missions sociales et leur participation a été évaluée à 165 839€.

Les bénévolats pour les missions sociales ainsi que pour les frais de fonctionnement ont été valorisés suivant le barème de l' AFD (Agence Française de Développement), à savoir : forfait unique de 300 € par jour par ressource humaine valorisée (acteur privé ou acteur secteur public ou bénévole-mission siège ou mission terrain) avec un maximum de 10 jours par mois. Au-delà, le calcul se fait sur la base d'un taux mensuel fixe de 3 000 € par personne concernée mise à disposition.

Pour les mises à disposition de biens et services, les estimations sont fournies par les donateurs.

Cotisations

Les cotisations des adhérents sont sans contrepartie et sont comptabilisées en produits dès l'appel de cotisation.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORA	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	93 058		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		76 010		6 761
		Inst. générales, agencs & aménagts divers	7 212		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique			
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
FINANCIERES		TOTAL	83 223		6 761
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		3 500		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		1 071		3 262
		TOTAL	4 571		3 262
		TOTAL GENERAL	180 852		10 023

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORP.		Frais d'établissement & dévelop.				
		TOTAL				
		Autres postes d'immob. incorporelles			93 058	
CORP.		Terrains				
		Constructions				
		Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.			82 771	
		Inst. gal. agen. amé. divers			7 212	
		Autres immos corporelles				
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
FIN.		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL			89 984	
		Particip. évaluées par mise en équivalence				
FIN.		Autres participations		3 000	500	
		Autres titres immobilisés				
		Prêts & autres immob. financières		550	3 783	
		TOTAL		3 550	4 283	
		TOTAL GENERAL		3 550	187 325	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	93 058			93 058
TOTAL	93 058			93 058
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen, aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. Industriels	65 449	8 528		73 977
Inst. générales agencem. amén.	6 270	408		6 678
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.				
Emballages récupérables divers				
TOTAL	71 719	8 936		80 655
TOTAL GENERAL	164 777	8 936		173 713

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation	52 551	9 700	52 551	9 700
	TOTAL	52 551	9 700	52 551	9 700
	TOTAL GÉNÉRAL	52 551	9 700	52 551	9 700
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation				
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles		9 700		
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
AC IIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 783		3 783
	Clients douteux ou litigieux			
AC IIF CIRCULANT	Autres créances clients	1 180	1 180	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	1 620	1 620	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	126 890	126 890	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	3 622 047	2 759 764	862 283
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	418 157	418 157	
TOTAUX		4 328 901	3 462 835	866 066
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2) - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
(3)	Créances reçues par legs ou donations	197 080	197 080	

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	155 225
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	155 225

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 970 014
Disponibilités	47
TOTAL	3 970 061

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	144 764,82				144 764,82
Fonds propres complémentaires	146 163,24				146 163,24
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	316 294,00				316 294,00
Report à nouveau	-1 034 869,70	141 462,67			-893 407,03
Excédent ou déficit de l'exercice	141 462,67			18 390,26	123 072,41
TOTAUX	-286 184,97	141 462,67		18 390,26	-163 112,56

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
AFRIQUE	494 035,00		494 035,00				
CARAIBES+AMERIQUE LATINE	17 484,00		17 484,00				
BASSIN MEDITERRANEEEN	133 709,00		97 679,00			36 030,00	
EUROPE DE L'EST	412,00	3 157,00				3 569,00	
AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX	1 035,00		1 035,00				
FRANCE	85 500,00		730,00			84 770,00	
TOTAL	732 175,00	3 157,00	610 963,00			124 369,00	

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations			Montant global	À la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
			Montant global	Dont remboursements	Transferts		
TOTAL							

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations			Montant global	À la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
			Montant global	Dont remboursements	Transferts		
AFRIQUE	40,00	42,00				82,00	
CARAIBES + AMERIQUE LATINE	46 920,00		42 316,00			4 604,00	
BASSIN MEDITERRANEEN	39,00					39,00	
AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX		111 480,00				111 480,00	
URGENCE INTERNATIONALE	97 890,00	13 636,00	57 642,00			53 884,00	
PARRAINAGES	18 146,00	3 324,00	286,00			21 184,00	
FRANCE	25 750,00	82 270,00	5 832,00			102 188,00	
TOTAL	188 785,00	210 752,00	106 076,00			293 461,00	

TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

Ressources en dons provenant des DOM TOM:

Guadeloupe: 8 394 €
 Guyane Française: 330€
 Martinique: 7 269€
 Nouvelle-Calédonie: 522€
 Polynésie Française: 100€
 Réunion: 17 621€
 Saint Martin (partie française): 100€

Etat du contributeur	Montant total des avantages et ressources
Albanie	100,00
Allemagne	1 655,00
Australie	60,00
Belgique	420,00
Canada	60,00
Espagne	1 150,00
Etat-Unis	543,00
Finlande	336,00
Indonesie	50,00
Italie	125,00
Maroc	270,00
Républ. démocratique du Congo	200,00
Suisse	240,00
Norvège	175,00
Tunisie	440,00

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	59 000,43
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	53 564,88
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	26 197,94
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	50 000,00
Solde de la rubrique	88 763,25

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	261 588	261 588	277 851	277 851
1.2 Dons, legs et mécénat	2 617 408	2 617 408	2 515 685	2 515 685
- Dons manuels	2 528 645	2 528 645	2 329 846	2 329 846
- Legs, donations et assurances-vie	88 763	88 763	185 840	185 840
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	8 266	8 266	33 929	33 929
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC	136 506		40 670	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	136 506		40 670	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 165 127		4 105 468	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	52 551		3 821	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	717 039	106 076	766 339	45 700
TOTAL	6 958 485	2 993 338	7 743 763	2 873 165
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France	1 542 301	171 153	1 470 879	83 856
- Actions réalisées par l'organisme	540 836	7 577	509 695	41 309
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 001 465	163 576	961 184	42 547
1.2 Réalisées à l'étranger	2 658 222	476 159	3 472 783	716 841
- Actions réalisées par l'organisme	1 024 038	52 995	556 347	157 428
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 634 184	423 164	2 916 436	559 413
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 040 964	1 038 964	1 049 787	1 049 787
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 361 369	1 361 369	1 332 395	708 939
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	18 636	14 266	29 949	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	11		73	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	213 909	210 752	246 434	34 417
TOTAL	6 835 412	3 272 663	7 602 300	2 593 840
EXCEDENT OU DEFICIT	123 073	-279 325	141 463	279 325

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	354 835	354 835	415 030	415 030
Bénévolat	252 122	252 122	332 662	332 662
Prestations en nature				
Dons en nature	102 713	102 713	82 368	82 368
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	354 835	354 835	415 030	415 030
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	165 839	165 839	191 546	191 546
Réalisées en France	146 741	146 741	115 419	115 419
Réalisées à l'étranger	19 098	19 098	76 127	76 127
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	64 756	64 756	75 928	75 928
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	124 240	124 240	147 556	147 556
TOTAL	354 835	354 835	415 030	415 030

C. EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES (CER)

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie	261 588,00	277 851,00
Actions réalisées par l'organisme	7 577,00	41 309,00	1.2. Dons, legs et mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	163 576,00	42 547,00	Dons manuels	2 528 645,00	2 329 846,00
1.2. Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurances-vie	88 763,00	185 840,00
Actions réalisées par l'organisme	52 995,00	157 428,00	Mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	423 164,00	559 413,00	1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	8 266,00	33 929,00
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 038 964,00	1 049 787,00			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 361 369,00	708 939,00			
TOTAL DES EMPLOIS	3 047 645,00	2 559 423,00	TOTAL DES RESSOURCES	2 887 262,00	2 827 466,00
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	14 266,00		2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	210 752,00	34 417,00	3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	106 076,00	45 700,00
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		279 326,00	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	279 325,00	
TOTAL	3 272 663,00	2 873 166,00	TOTAL	3 272 663,00	2 873 166,00
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	279 325,00	279 325,00
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-279 325,00	
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)		279 325,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Réalisées en France	146 741,00	115 419,00	Bénévolat	252 122,00	332 662,00
Réalisées à l'étranger	19 098,00	76 127,00	Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	64 756,00	75 928,00	Dons en nature	102 713,00	82 368,00
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	124 240,00	147 556,00			
TOTAL	354 835,00	415 030,00	TOTAL	354 835,00	415 030,00

C. EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES (CER)

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU RELATIF AUX FONDS DÉDIÉS RELEVANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	188 785,00	200 068,00
(-) Utilisation	106 076,00	45 700,00
(+) Report	210 752,00	34 417,00
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	293 461,00	188 785,00

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max, à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	208	208		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	288 183	288 183		
Personnel & comptes rattachés	123 683	123 683		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	139 920	139 920		
Etat & Impôts sur les bénéfices	11	11		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	27 308	27 308		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	508 226	508 226		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 569 573	2 707 290	862 283	
TOTAUX	4 657 111	3 794 828	862 283	

renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 569 573
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3 569 573

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 042
Dettes fiscales et sociales	218 585
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	508 226
TOTAL DES CHARGES À PAYER	818 853

ENGAGEMENTS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 153 866,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,50 %

Table de mortalité INSEE 2016-2018

Départ volontaire à 65 ans

Taux de rotation

suivant stat. nationales

Couverture partielle des IFC par un contrat collectif d'assurance vie souscrit auprès de la Banque Populaire pour un montant de 20 344 € au 31-12-2024.

LES EFFECTIFS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le tableau de rémunération des dirigeants n'a pas été fourni car il conduirait à ne préciser que la rémunération d'une seule personne.

Les administrateurs ne sont pas rémunérés, ils sont tous bénévoles.

LES EFFECTIFS

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié :	27,00	27,00
Ingénieurs et cadres	17,00	17,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	10,00	10,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :	1,00	1,00
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

PRODUITS ET CHARGES
EXCEPTIONNELS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Arrêt Programme	490 369	
Charges diverses	2 492	
VNC	3 000	
Provision dépréciation créances	9 700	
Produits divers		100
Produits exercices antérieurs		82 222
TOTAL	505 561	82 322

ANX TRANSFERTS DE CHARGES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TRANSFERTS DE CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
Avantages en nature	1 355		
Réaffectation projets	2 519		
Remboursement charge	469		
Remboursement formations	6 650		
Remboursement frais	1 520		
Remboursement prévoyance	35 399		
TOTAL	47 912		

ANNEXE 1 - COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2024

I - L'OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

Solidarité laïque a été reconnue d'utilité publique le 23 août 1990 (JO du 29 août 1990).

L'Association regroupe des organisations laïques qui œuvrent pour la solidarité. Elle a pour objet de :

- Venir en aide aux personnes ainsi qu'aux groupes humains victimes de catastrophes, de la guerre ;
- Mener des actions en faveur des victimes de la misère, de la maladie, du racisme et de toute forme d'exclusion ;
- Mettre en œuvre des actions de solidarité et de développement ;
- Concevoir et réaliser des actions d'éducation et de formation à la citoyenneté et à la solidarité.

Solidarité Laïque agit en France et dans une vingtaine de pays.

II - LES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Des crises géopolitiques persistantes ont marqué l'année : guerre en Ukraine, violences en Palestine, oppression des femmes en Afghanistan, affaiblissement des démocraties et montée des populismes.

En France, l'année a été marquée par une dissolution politique au printemps et une gestion de la dette orientée vers des coupes budgétaires dans les secteurs sociaux, touchant notamment les associations, les secteurs sociaux et la transition écologique, qui nous a directement impacté :

- Baisse des subventions publiques : -24,57 % par rapport à 2023, conséquence directe des choix politiques nationaux.
- Baisse des produits globaux : -10 % par rapport à 2023, -14 % vs 2022 : reflet d'un désengagement public et d'un environnement économique incertain.
- Retrait de la France du Burkina Faso
- Une coupure dans les subventions de solidarité internationale (AFD) en fin d'année, nous contraignant à redimensionner notre programme en Haïti et nos actions internationales.

Malgré tout, Solidarité Laïque a tenu bon, générant un résultat positif de 123 K€, grâce à un ajustement rigoureux des charges et une maîtrise des frais administratifs. La résilience économique s'explique également par un rééquilibrage des actions en France en hausse (passant à 37 %) pour compenser le recul des financements sur l'international.

Annexe 1 - CROD 2024

1

Des éléments économiques structurants : la stabilisation du modèle économique autour de la générosité du public (2 529 K€), qui dépasse désormais les fonds publics (2 477 K€). De plus, la collecte est en hausse (+8,41 %) (à noter aussi la collecte dédiée d'« urgence » sur le Maroc, post séisme et sur Mayotte fin 2024) et meilleure maîtrise des frais de recherche de fonds (-1,05 %).

2024 est une année de transition maîtrisée, qui confirme le plan de redressement (déficit réduit de -428 K€ à -163 K€ en deux ans) initié en 2023 mais incertaine, où Solidarité Laïque parvient à maintenir un cap économique sain malgré un environnement politique tendu et des financements publics et privés en recul. La mobilisation et le soutien des membres à travers les adhésions, le relais des appels à la générosité reste primordial pour la soutenabilité. L'effort de redressement économique est confirmé, mais la fragilité du modèle demeure et nécessite vigilance et adaptabilité.

A- EN FRANCE

INTITULÉ PROGRAMME	OBJECTIF	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS
Jeunes des Deux Rives (J2R) Les principes de J2R sont fondés sur la mobilité internationale et l'interaction entre les acteurs qu'il s'agit des jeunes mais aussi des éducateurs	Jeunes des 2 Rives est un programme qui vise à favoriser l'inclusion sociale et citoyenne des jeunes les plus exposés aux inégalités de France, du Maroc, de Tunisie et d'Algérie à travers la promotion de l'engagement et de la circulation méditerranéenne et de l'apprentissage de la solidarité. Il s'appuie sur les éducateurs pour soutenir ces dynamiques de jeunes et comporte un important volet de production d'enseignement scientifique et pédagogique. Solidarité Laïque coordonne ce programme, soutenu par l'AFD, au sein d'un consortium d'organisations composé de : ➢ Migrations & Développement ➢ Ligue de l'enseignement des Bouches du Rhône ➢ CEMEA Occitanie	Après une phase pilote (2017 - 2019) et une 1ère phase triennale (2019 - 2022), le programme Jeunes des 2 Rives en est à sa 2ème phase triennale (du 1er octobre 2022 au 31 mars 2025) qui lui permet de mettre en œuvre toute la vision construite avec les jeunes et les membres de son consortium durant la phase précédente. Avec comme enjeux principaux : ➢ Une nouvelle approche autour du principe de saison d'engagement ➢ Une participation accrue des jeunes à l'animation du programme ➢ Une ouverture à de nouveaux pays (Albanie, Liban, Algérie) ➢ L'implication des collectivités territoriales et locales ➢ Le lien local - mondial ➢ Et toujours ses principes fondateurs : ➢ Éduquer par l'agir ➢ Soutenir les jeunes marginalisées dans leurs projets d'engagement ➢ Qualifier les acteurs éducatifs ➢ Produire des analyses et des enseignements En 2024, le programme a maintenu une forte mobilisation et une activité soutenue,, grâce à l'engagement de ses acteurs, aux membres qui le coordonnent, mais aussi au soutien de l'AFD, du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. La Fondation de France a notamment compensé l'arrêt des financements du Ministère de la Ville par

Annexe 1 - CROD 2024

2

	➤ Engagé.e.s & déterminé.e.s ➤ Ligue de l'enseignement de Meurthe et Moselle ➤ Ligue de l'enseignement de l'Oise ➤ Cool'eurs du monde ➤ ANRAS Solidarités ➤ Fédération nationale des CEMEA Soutiens : AFD, Ville de Marseille, Fondation de France, MEAE (VVVSI)	une nouvelle subvention (100 000€) et l'agence Erasmus + est venu soutenir financièrement le . Il s'est concentré majoritairement sur le développement des projets de jeunes et l'accompagnement/Formation des éducateurs, mais aussi la production d'analyse autour de ses effets, en partenariat avec l'université Paris 8. C'est aussi le principe du programme : éduquer/former les jeunes à travers l'agir, et qualifier les acteurs éducatifs autour d'activités concrètes. <u>Chiffres clés</u> ▪ 380 jeunes, 150 acteurs éducatifs, 40 associations accompagnés à travers la réalisation de 19 projets de citoyenneté locale/mondiale en France, au Maroc, en Tunisie, au Liban et en Albanie ▪ 3 rencontres nationales (France, Maroc, Tunisie) ▪ 3 Week-end de préparation (France, Maroc, Tunisie) ▪ 3 restitutions nationales (France, Maroc, Tunisie) ▪ 1 séminaire transnational (Maroc) ▪ 60 capsules vidéo produites ▪ Ouverture à l'Albanie (RYCO / 5 associations) ▪ Ouverture au Liban (TWT / 5 associations) ▪ Partenariat à Univ. Paris 8 : master mondes méditerranéens en mouvement
Accompagnement auprès des éducateurs + interventions auprès du public jeune Education à la citoyenneté locale. mondiale	Cet axe comprend des ateliers auprès des éducateurs pour les sensibiliser aux méthodes de l'éducation populaire et à la démarche de l'ECSI ainsi que des interventions sur la laïcité, la lutte contre les discriminations, le développement durable, la solidarité internationale, les droits de l'enfant	Intervention en milieux scolaires : ▪ Jury des écrits de la fraternité avec la Ligue des droits de l'Homme ▪ Remise des prix des écrits de la fraternité avec la Ligue des droits de l'Homme ▪ Participation au jury de la Commission d'Appui aux projets de Engagé.e.s et Déterminé.e.s <u>Chiffres clés</u> ▪ Il y a eu une quinzaine d'interventions scolaires/structures éducatives qui ont touché près de 1000 jeunes. ▪ Près de 150 éducateurs et éducatrices ont été impliqués dans ces interventions, qui ont touché en moyenne 1500 élèves.

Annexe 1 - CROD 2024

3

Projet Place aux Jeunes (PAJ) dont dispositif d'accompagnement par les pairs (APP)	Soutenu par l'Agence Française de Développement, porté par Engagé.e.s et Déterminé.e.s en lien avec la Commission Jeunes et Solidarité Internationale de Coordination SUD (plateforme française des ONG), le projet "Place aux Jeunes !" réunit un consortium de 13 organisations de la société civile de solidarité internationale, de jeunesse et d'éducation populaire : E&D, le Cnajep, Plan International France, Solidarité Laïque, le FORIM, les Scouts et Guides de France, le Réseau Euromed France, Migrations & Développement, France Volontaires, ESSOR, l'IRAM, le GRET, et le GRDR Les 3 objectifs de "Place aux Jeunes" sont : 1. Renforcer la place des jeunes dans les projets, structures et gouvernances ; 2. Affirmer un plaidoyer collectif sur la nécessité d'une participation authentique des jeunes dans les politiques publiques ; 3. Fédérer les acteurs et actrices de la solidarité internationale autour de pratiques concrètes. Solidarité Laïque est membre fondateur et coordonne l'axe 1 portant sur les parcours de formation et ateliers d'échange auprès des organisations de solidarité internationale et associations de jeunesse et d'éducation populaire.	L'offre de formation initiale pour déconstruire les idées reçues au sein des organisations sur la participation des jeunes et découvrir la démarche jeunes actrices a été actualisée. ➤ Une offre de formation approfondie pour renforcer le pouvoir d'agir des jeunes a été construite. Elle vise à opérationnaliser l'approche et les pratiques des organisations qui ont déjà amorcé une réflexion et expérimenté des actions pour mieux impliquer les jeunes dans leur gouvernance et/ou projets. ➤ 4 réunions du groupe de travail formation ont été organisées. Le GT est coordonné par Solidarité Laïque et rassemble : Engagé.e.s et Déterminé.e.s, ESSOR, FORIM, France Volontaires, GRET, IECD, Ingénieurs sans frontières, Migrations et Développement, Scouts & Guides de France). ➤ 3 formations initiales ont été organisées.
--	---	--

Annexe 1 - CROD 2024

4

Rentrée Solidaire Action de solidarité et de sensibilisation à la solidarité internationale. www.rentreesolidaire.org Organisée avec : MAIF et MAE Soutien Réunion des musées nationaux	La Rentrée Solidaire est une opération d'éducation à la citoyenneté et à solidarité internationale qui vise à mobiliser les jeunes en France sur le droit à l'éducation. En sensibilisant leur entourage aux enjeux de l'éducation de qualité et au caractère indispensable de la solidarité dans nos sociétés, les jeunes s'initient à l'engagement citoyen et à la solidarité internationale. Sous forme de collecte matérielle ou de levée de fonds, les jeunes font ainsi l'expérience de l'engagement collectif.	C'est le temps fort de Solidarité Laïque et une double "Rentrée solidaire" : distribution dans le pays (Madagascar 2024) et campagne de mobilisation et participation des établissements scolaires pour soutenir l'accès à l'éducation après le séisme dramatique de septembre 2023. Concernant Madagascar, la distribution est confiée à notre partenaire local, la ligue de l'enseignement de Madagascar, qui a obtenu le soutien du Ministère de l'Education Nationale de Madagascar pour acheminer les fournitures dans les écoles publiques de l'île. Au Maroc, nous avons souhaité agir dans la continuité des actions de soutien lancé suite au séisme de septembre 2023, en soutenant les initiatives menées par notre partenaire local, Migrations & Développement en matière d'accès à l'éducation. Cette édition 2024 marque le lancement d'une nouvelle stratégie, avec l'arrêt de la collecte matérielle de fournitures scolaires et de leur acheminement dans un pays tiers, laissant place au soutien aux initiatives locales en matière d'accès à l'éducation. <u>Chiffres clés :</u> ▪ Jeunes touché-e-s directement : 50 000 ▪ Structures éducatives touchées : 330
Vacances et Insertion (Vacances Insertion Familiales, Vacances Insertion des Jeunes Adultes, Vacances Insertion Séniors)	Aide au départ en vacances de familles en difficultés sociales, d'adultes isolés, de jeunes en insertion socioprofessionnelle et de séniors. L'objectif est d'aider chacun.e à trouver sa place, au sein de la famille et dans la société, pour favoriser l'insertion et le vivre-ensemble. Au-delà du temps de répit, ces vacances sont l'occasion de renouer avec la confiance en soi. Soutien : Agence Nationale pour les Chèques Vacances	Le déploiement du programme Vacances et Insertion s'appuie sur un réseau très mobilisé : délégations départementales de Solidarité Laïque, centres sociaux, caisses d'allocations familiales, associations. Cette dynamique partenariale a permis le départ des familles que nous accompagnons dans le respect des conditions de sécurité sanitaires. Au-delà du temps de répit qu'autorisent les séjours à la mer ou à la montagne, les vacances permettent d'améliorer l'autonomie des bénéficiaires, grâce à un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire et notamment via ses délégations départementales et des nouveaux porteurs de projets. C'est précisément ce maillage territorial renforcé qui accompagne le fort développement du programme. À travers le programme Vacances et Insertion et avec le soutien de l'ANCV, Solidarité Laïque apporte à la fois des réponses financières et lève les freins sociaux et culturels

Annexe 1 - CROD 2024

5

		grâce à un accompagnement personnalisé et dans la durée. Le projet Vacances et Insertion permet d'agir sur les questions de mobilité, d'autonomie, d'aide à construire un budget et, in fine, parle de citoyenneté. <u>Chiffres 2024</u> - 31 722 nuitées de vacances - 3 845 bénéficiaires - 1 233 demandes traitées dont 931 dossiers pour des familles 174 pour des adultes isolés 57 pour des séniors 71 pour des jeunes.
--	--	---

B – A L'INTERNATIONAL

INTITULÉ PROGRAMME	OBJECTIF	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS
AFRIQUE DE L'OUEST Compétences Pour Demain (CPD)	Le Programme CPD est mis en œuvre par Solidarité Laïque en consortium avec Action Education et en partenariat avec des organisations de la société civile d'Afrique l'Ouest. Son ambition est de contribuer à l'autonomisation des jeunes à travers des solutions innovantes dans les zones périphériques des grandes villes. La phase 2 lancée en 2022, a été consacrée à l'opérationnalisation effective et enrichie des services offerts par les LabIS et la mise en place d'un processus d'autonomisation et de conceptualisation des pratiques des LabIS, en vue de l'appropriation de la démarche proposée par les pouvoirs	Le Programme CPD est mis en œuvre par Solidarité Laïque en consortium avec Action Education et en partenariat avec des organisations de la société civile d'Afrique l'Ouest. Son ambition est de contribuer à l'autonomisation des jeunes à travers des solutions innovantes dans les zones périphériques des grandes villes. La première phase s'est lancée en 2019, avec l'objectif de soutenir les initiatives des jeunes en faveur des changements socioéconomiques des zones périphériques des grandes villes d'Afrique de l'Ouest. CPD est le résultat d'un processus de larges consultations et concertations avec les différents acteurs locaux de six pays d'Afrique de l'Ouest (bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal) et des diagnostics situationnels. Il a contribué au développement des méthodologies d'intervention innovantes en réponse aux besoins, attentes et aspirations des jeunes en matière d'employabilité et d'engagement citoyen. Dans ce cadre, durant sa première phase, des espaces éducatifs et sociaux, appelés « Laboratoires d'Innovations Sociales (LABIS) » sont opérationnels dans 5 pays d'AO. Ce sont lieux de mixité sociale, de créativité et d'innovation, d'expérimentation et de partage des expériences, d'apprentissage collectif et. Au cours de sa deuxième phase (2022-2025), le programme CPD a poursuivi son ambition

Annexe 1 - CROD 2024

6

	publics et son intégration dans leurs politiques publiques en faveur des jeunes. Les objectifs spécifiques : - (OS1) développer les LabIS comme un dispositif reconnu d'autonomisation des jeunes pour leur employabilité et leur participation citoyenne ; - (OS2) développer un modèle pérenne et durable des LabIS à travers la recherche-action et le plaidoyer. Pays de mise en œuvre : Bénin, Burkina Faso (jusqu'au 31 mars 2024), Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali (jusqu'au 25 novembre 2022) et Sénégal, à vocation de s'élargir au Niger. En raison du contexte géopolitique dans la région et la suspension de l'APD de la France au Mali, Niger et Burkina Faso, le programme a été dû réduire sa zone d'intervention à 4 pays plus stables. Les LabIS au Burkina Faso sont toujours fonctionnels, vu leur importance stratégique et géographique, en plus du caractère innovant du Transnational (à Koubri au Burkina Faso). Partenaires de mise en œuvre : RADEB (Bénin), CODE et PASS (Cote d'Ivoire), REVES (Sénégal). Le CCP (Volet Recherche action) Soutiens : AFD, avec une contribution de : ANRT; Coopération Suisse; ENABEL-Agence belge de développement; SNV _Organisation néerlandaise de développement; etc.	de proposer des solutions nouvelles à la problématique de l'autonomisation des jeunes en Afrique de l'Ouest. Elle a permis de consolider les acquis de la première en renforçant l'opérationnalisation des services des LabIS et la mise en place un processus d'autonomisation et de conceptualisation des pratiques des LabIS, pour favoriser leur appropriation par les pouvoirs publics et leur intégration dans leurs politiques publiques en direction des jeunes. Elle s'est également enrichie de nouvelles dimensions, notamment la promotion de la protection sociale et la santé (projet expérimental en Côte d'Ivoire) et le soutien à l'industrie culturelle et créative, élargissant ainsi son champ d'action. Le mode opératoire du programme reste le même. Il repose sur l'animation des LabIS, en tant qu'espaces inclusifs, ancrés dans des dynamiques de collaboration locale. Ces espaces interactifs et ouverts, offrent aux jeunes un environnement propice pour révéler leur potentiel, développer leurs compétences et réaliser leurs projets. Ils.elles bénéficient d'un accompagnement personnalisé et adapté à leurs besoins, ainsi que d'un accès aux équipements de qualité pour expérimenter, créer et innover. Chiffres clés de 2024 ✓ Environ 25 000 personnes touchées par les actions des LabIS et des jeunes ✓ 9388 jeunes entre 16 et 35 ans accompagnés.e.s par les LabIS (dont 4051 filles/femmes). ✓ 42 initiatives citoyennes menées par les jeunes des LabIS ✓ 275 activités employabilité & engagement citoyen. ✓ 105 projets d'entrepreneuriat accompagnés et/ou créés avec un accompagnement des équipes des LabIS, dont 33 projets portés par des femmes (activités génératrices de revenus, micro-entreprises, coopératives, projets individuels) Temps fort de 2024 Axe employabilité et insertion socio-professionnelle des jeunes_152 activités ✓ Accueil, écoute, conseil et orientation, formation et accompagnement centré sur les besoins des jeunes. ✓ Formation et développement des compétences dans divers domaines et métiers (audiovisuel, agro-alimentaire, stylisme-modélisme, marketing digital, recyclage des déchets, etc.). ✓ Accompagnement en entrepreneuriat, appui au montage de projets, mise en
--	---	---

Annexe 1 - CROD 2024

7

	Cofinancement des activités et donations en nature : La Recyclerie-CréaLab Cycle (Côte d'Ivoire) ; Consortium Jeunesse Sénégal (CJS), ONG CONCEPT, Génération Climat, Association Tous Contre l'Alzheimer et Young Men Christian Association (Sénégal) Autorités locales : - Mairie de Porto Novo : Mise à disposition d'un local pour le LabIS Porto-Novo au Centre des Etudes Musicales, Artisanales et d'Animation Culturelle (CEMAAC) - Direction communale de la jeunesse de Ratoma (maison de jeunes, LabIS Conakry) - Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ) ; Agence Nationale de la Statistique et de la démographie (ANSD) : appui financier, technique et mise à disposition d'un local pour le LabIS Dakar par l'ANPEJ	réseau, dotation en matériel, saisie des financements. ✓ 18 activités sur l'économie créative et culturelle mobilisant 501 jeunes : parcours de formation (maquillage cinématographique, management artistique, photographie, etc.) et accompagnement des jeunes en développement de projets créatifs ; des échanges d'expériences en présence des praticiens, des conférences-débat, etc. ✓ Des initiatives entrepreneuriales (AGR, coopératives et micro-entreprises) ont été accompagnées et soutenues par les LabIS. ✓ En Côte d'Ivoire, un projet « Rôle des jeunes dans la protection sociale et la promotion de la santé », mené avec le PASS : former et sensibiliser 30 jeunes à la protection sociale, tout en les accompagnant vers l'insertion professionnelle (30% des jeunes ont été insérés.e.s dans des structures privées-publiques et 50% dans les filières de recyclage des déchets). Les jeunes se sont engagés.e.s pour sensibiliser leurs pairs et auprès du secteur informel pour une prise en compte de la protection sociale (500 femmes à Yopougon sensibilisées) Axe engagement citoyen ✓ 123 actions de sensibilisation et d'éducation aux droits, à la citoyenneté et à l'égalité, les enjeux climatiques, défis de la jeunesse, l'employabilité, etc.). ✓ Installation et/ou renforcement de 63 clubs d'engagement citoyen et des dix RAJE ✓ Soutien de 42 initiatives citoyennes menées par les jeunes bénévoles auprès de leurs pairs et communautés locales. ✓ Des temps d'échange réunissant jeunes, acteurs.trice.s socioéconomiques, élu.e.s et représentant.e.s publics et associatifs permettant d'instaurer un dialogue autour des enjeux sociaux et économiques et le rôle des jeunes comme acteur.trice.s de changement. Rencontre transnationale à Dakar – Juin : des OSC locales, des pouvoirs publics, des acteurs privés et les jeunes ont échangé sur les défis liés à l'autonomisation des jeunes et réfléchi ensemble à la pérennisation des LabIS. Recherche-action sur la démarche LabIS, en s'appuyant sur les expériences partagées et les pratiques des LabIS. Des formations et des ateliers coopératifs ont eu lieu en 2024, avec la participation des acteurs et des équipes des LabIS. Les rapports seront présentés en 2025. Capitalisation des expérimentations : Guide méthodologique sur le fonctionnement du LabIS, valorisant les savoir-faire et les pratiques tirés des expériences de terrain & Livrable
--	---	--

Annexe 1 - CROD 2024

8

		des récits des jeunes accompagné.e.s. Egalité de genre, axe transversal : des activités (débat, sensibilisation, conférence, mobilisation, formations, etc.) visant la promotion de l'égalité de genre et le renforcement du rôle des jeunes dans la transformation sociale en faveur de l'égalité.
AFRIQUE DE L'OUEST Programme d'alphabétisation des femmes et des jeunes au Burkina Faso (PARAJ-BF)	Objectif global : Contribuer à l'amélioration durable des capacités de résilience socio-économique des jeunes et des femmes au Burkina Faso par un renforcement de la qualité d'apprentissage en alphabétisation et la formation professionnelle. Objectifs spécifiques: OS1 : Créer les cadres de maintien des apprenant-e-s dans un environnement lettré d'apprentissage tout au long de la vie OS2: Améliorer la qualité des parcours d'alphabétisation bilingue en lien avec l'environnement socioéconomiques de 1000 apprenant-e-s. OS3: Assurer l'accompagnement du réinvestissement des acquis de l'alphabétisation de 1000 jeunes et femmes pour une mise à échelle de l'innovation. Durée du projet : 5 ans (2019-2024), clôture du projet le 31 mai 2024 (avec un arrêt des activités en janvier 2024) Bailleurs publics et privés : AFD Partenaires : Bibliothèque Sans Frontière	Le projet PAPA-BF est proposé dans un contexte où l'alphabétisation des Adultes et des Jeunes du Burkina Faso est marqué par la perte de crédibilité des approches et méthodes d'alphabétisation. Il répond à deux défis majeurs : i) comment l'alphabétisation peut permettre au maximum des apprenants de se construire des acquis réels ? ii) Comment l'alphabétisation peut permettre au maximum d'alphabétisés de réinvestir leurs acquis au profit de l'amélioration de leur vie ? Comme méthodologie de déploiement, PAPAJ utilise une approche d'alphabétisation bilingue et professionnalisante sur la base des besoins et des attentes des apprenants. Alphabétisation comme outil de transformation sociale et économique. Le programme s'exécute dans les régions du Centre, du Centre-Sud, du Plateau-Central et du Centre-Nord du Burkina Faso. En raison du contexte politique instable dans le pays et les relations diplomatiques tendues entre la France et le Burkina Faso, le projet a été clôturé le 31 mai 2024 au Burkina Faso, malgré les efforts déployés et les négociations engagées pour maintenir l'activité au Burkina Faso ou de réorienter le projet au Bénin, le MEAE a décidé la clôture du projet et la restitution fonds non utilisés. Une plaquette réalisée par l'AFD à partir du processus de capitalisation croisée sur l'alphabétisation au Sahel (FISONG) et auquel Solidarité Laïque a contribué en partageant son expérience et expertise notamment à travers le PAPAJ et CPD. mep_alphabetisation_integree_et_fonctionnelle.pdf La plaquette a pour objectif d'être un outil support (argumentaire) pour encourager l'intégration de l'alphabétisation au sein des initiatives d'aide au développement.

Annexe 1 - CROD 2024

9

MADAGASCAR : FISONG Insertion socioprofessionnelle des mères célibataires déscolarisées de 3 communes d'Antananarivo : <i>Projet «SANDRATRA»</i>	Objectif Général du Projet : Contribuer à l'insertion socioéconomique et citoyenne des jeunes filles mères célibataires déscolarisées de 15 à 29 ans des quartiers défavorisés des 1er, 3ème et 4ème arrondissement de la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA) (Madagascar). Résumé du Programme: Le projet a pour ambition est de participer à la recherche de solutions nouvelles sur l'autonomisation des jeunes mères célibataires déscolarisées des quartiers périphériques d'Antananarivo. Pour ce faire, 3 axes principaux sont prioritaires : le renforcement de l'employabilité des jeunes mères célibataires déscolarisées ; le renforcement de leurs capacités à agir en tant que citoyennes et dans l'optique d'une pérennité des actions, le développement de la capacité de maîtrise d'ouvrage de la Commune d'Antananarivo (CUA) en insertion socio-professionnelle et citoyenne des jeunes mères célibataires déscolarisées.	Le projet s'intéresse spécifiquement à la situation des jeunes mères célibataires des quartiers précaires d'Antananarivo. Elles se retrouvent doublement en situation de vulnérabilité car en plus de la précarité globale, ces jeunes filles de 15 à 29 ans voient leur vie bouleversée avec l'arrivée inopinée d'un enfant. Elles sont rejetées et se retrouvent démunies sans soutien financier. Compte tenu de leur faible niveau d'instruction, une grande majorité d'entre elles s'engagent dans un système d'économie informelle fondé sur des activités journalières (lavandières, chercheuses d'eau, prostitution, etc.), fragilisant ainsi leur situation matérielle. Conséquemment, elles ont besoin de renforcer leur capacité de résilience socio-économique de même que le renforcement de la confiance en elles-mêmes et de leur capacité d'agir comme vecteur de développement de leur quartier. Activités en 2024 : En 2024, les résultats obtenus démontrent clairement l'avancée vers l'atteinte des objectifs fixés par le projet. Les 3 Cohortes prévues de mères Célibataires (900 MC), ont été identifiées et sont touchées par les activités du projet et les Laboratoires d'Innovations Sociales (LabiS) de 3 communes d'Antananarivo (commune 1, 3 et 4) sont fonctionnels. Sur l'axe Accompagnement psychosocial (écoute, orientation, référencement), Les 900 MC sont régulièrement prises en charge dans les labis, de même que leur préoccupations quotidiennes (enfants, santé, papiers administratifs, compensation). Elles ont aussi bénéficié d'activités de renforcement de l'affirmation de soi (life skills, remise à niveau). Sur la dimension employabilité (insertion socioprofessionnelle) 429 MC ont été formées pour acquérir les compétences requises dans les métiers porteurs en lien avec leur parcours professionnel et 246 autres avaient entamé leur cursus de formation avant la fin de l'année 2024. 295 sur 523 MC placées, conduisent une activité économique régulière et à revenu décent (en salariat). 42/77 MC installées en auto-emploi conduisent une activité économique régulière et à revenu décent. Sur le volet engagement citoyen, 3 associations des mères célibataires avait été créées officiellement en 2023 dans les 3 arrondissements où se déploie le projet : En 2024, 600 sur les 900 mères célibataires sont membres des associations. Elles participent régulièrement à diverses activités de sensibilisation 30 projets citoyens ont été mises en
--	--	--

Annexe 1 - CROD 2024

10

	Durée du Programme : 3 ans (Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 avec un report de clôture au 31 décembre 2025) Budget global : 1 469 679 € ✓ Cofinancement AFD : 1 200 000 € ✓ Dont fonds propres SL : 25816 € Bailleurs privés Solidis Garantie – FILATEX Nos partenaires de mise en œuvre Action éducation - CEMEA Madagascar Commune Urbaine d'Antananarivo Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle de Madagascar.	œuvre notamment en matière d'hygiène et d'assainissement, et d'obtention d'acte de naissance officiel pour la population conformément aux besoins prioritaires identifiés dans leurs quartiers. Chiffres clés : • Les 3 Laboratoires d'Innovations Sociales (LaBIS) des Communes 1, 3 et 4 ont été mises en place et sont fonctionnels ; • 900 mères célibataires prises en charge régulièrement pour un accompagnement psychosocial ; • 429 mères célibataires ont été formées et 246 en cours de formation en 2024 ; • 295 mères célibataires placées en emploi salarié et 47 en auto-emploi ; • 3 associations de mères célibataires créées dont une dans chaque arrondissement où se déroule le projet avec 600 MC membres. • 30 projets citoyens mis en œuvre par les mères célibataires en 2024
TUNISIE Soyons Actifs/Actives	Le programme « Soyons Actifs/Actives » vise à réduire les inégalités et l'accès aux droits avec pour objectifs : • d'accompagner les initiatives de la société civile tunisienne, en partenariat avec des acteurs français, visant à l'émancipation des personnes et au vivre ensemble sur les territoires qui subissent le plus les inégalités ; • de contribuer au renforcement durable des capacités de la société civile tunisienne et française par un dispositif d'apprentissage par les pairs valorisant leurs pratiques, le renforcement de leurs compétences et	Ce programme regroupe aujourd'hui un collectif de plus de 90, acteurs entre associations de défense des droits humains, associations féministes, associations liées à l'éducation et l'économie sociale, syndicats et coopératives. Les associations membres couvrent l'ensemble du territoire tunisien (23 gouvernorats sur 24) et 5 régions en France. <u>Temps forts 2024 :</u> OBJECTIF 1 : Consolider les effets des actions initiées auprès des populations vulnérables et des territoires défavorisés ainsi que les capacités d'innovation des organisations membres du PCPA - Un appel à idées lancé pour des projets en consortium : 14 idées de projet reçues et échangées, développées pendant les rencontres des pôles. - Deux appels à idées lancés pour des initiatives locales : 4 initiatives locales innovantes soutenues et lancées et 6 autres en cours de conventionnement (40% des projets

Annexe 1 - CROD 2024

11

	incluant un accompagnement stratégique ; • de renforcer les capacités collectives des membres à se concerter avec les acteurs de la société civile et les acteurs publics et à influencer les politiques publiques en matière d'éducation, d'économie sociale et solidaire et de démocratie locale et participative. Soutiens : AFD, Fondation de France, MEAE (VSI)	retenues sont mis en œuvre. - Un appel à projets lancé, 8 dossiers reçus dont 5 ont été retenus - 5 consortia conventionnés et soutenus et accompagnés par l'équipe ; 5 projets pluri-acteurs appuyés : 3 projets portant sur la thématique Education et 2 projets portant sur la thématique ESS. 100 % des projets sont mis en œuvre et disposent des dispositifs de suivi-évaluation ; 100% des projets sont à mi-parcours et leur rapport intermédiaire reçu et en cours de traitement. OBJECTIF 2 : Développer le tiers-lieu de Bhar Lazreg, comme un espace social et solidaire pérenne, ouvert sur son territoire et comme un espace d'expertise et de renforcement de capacités - Organisation d'une réunion de planification collective par mois depuis le début de phase et de 3 réunions pour la saison estivale et un plan des activités hebdomadaires est produit et communiqué - Un plan d'action trimestriel est produit - Élaboration d'une carte interactive en ligne des compétences des membres du programme : Soyons actifs/actives - 4 sessions de formations assurées par les membres dans l'espace Farah (crowdfunding - ECSI - Genre et santé sexuelle et reproductive - droits à l'éducation pour les enfants migrants) - Création d'un espace de mise à disposition des différentes productions, supports et maquettes pédagogiques à destination des membres sur le site SAA - Ouverture à d'autres expériences internationales de tiers lieux notamment à travers la rencontre Faire Tiers Lieux à Toulouse. - Renforcement de capacités des jeunes du PCPA Mauritanie autour des compétences en Audio-visuel. - Organisation d'un festival pour enfants à l'occasion de la rentrée scolaire. Consolider les capacités des Pôles thématiques et des acteurs influents dans le dialogue politique sectoriel - 1 atelier de planification stratégique organisé par le pôle éducation. - 1 atelier de planification organisé pour l'ESS - Appui technique et financier des 2 plans d'actions des pôles (pour le Pôle Education 60% du plan d'action réalisé et pour le Pôle ESS 50% réalisé) - 1 étude et une cartographie en cours de réalisation dans chaque pôle
--	--	---

Annexe 1 - CROD 2024

12

		- 1 atelier de planification stratégique est mis en place et en cours de réalisation - Une capitalisation est réalisée par le pôle ESS - Une capitalisation en cours pour le pôle Education Une série de 5 formations organisées par les deux pôles à destination des membres du programme.
<u>Haïti</u> Ecole, vecteur de changement social + Ecole, ferment de résilience face aux crises en Haïti	En agissant à une échelle locale et notamment autour de l'école, les projets permettront de répondre aux 4 principaux défis du secteur éducatif en Haïti : (i) l'accès à l'éducation pour tous et pour toutes, (ii) la qualité et les conditions d'enseignement, et (iii) la gestion et la gouvernance participative de l'éducation, (iv) renforcer la résilience des communautés. Le projet se propose d'agir pour un accès à une éducation (formelle et non-formelle) de qualité pour les communautés de 25 écoles rurales et enclavées des départements de la Grand'Anse, du Sud et des Nippes, tout en assurant des conditions d'enseignement convenables et adaptées aux besoins des communautés. Pour cela, le projet contribuera (i) à l'amélioration des conditions et de la qualité des enseignements et apprentissages dans des zones reculées de ces 3 départements, (ii) à faire de l'école publique un centre de ressources éducationnelles pour le développement social communautaire et (iii) formation et renforcement de la résilience des communautés éducatives à travers une gouvernance participative afin de mieux	Temps forts 2024 Malgré un contexte sécuritaire encore plus difficile qu'en 2023 avec une instabilité politique toujours forte et un manque de moyen criant, les deux programmes ont pu être menés à termes et clôturés en avril 2024. Plusieurs réalisations sont à évoquer : > Équipement des cantines scolaires, salles de classe et directions de 10 écoles (tables, bancs, tableaux, bureaux, etc.) > Distribution dans 25 écoles de kits de secours (brancards, alcool, analgésiques, etc.) et de kits de contingence en cas de catastrophe naturelle > Distribution à 4 759 élèves d'un kit scolaire dans le cadre de la rentrée solidaire > Formation de 80 personnes des 25 écoles pour l'entretien et la maintenance des infrastructures réalisées, notamment d'électrification > Continuité de l'accompagnement des membres des Conseils d'École Élargis des 25 écoles > Distribution de 62 paires de lapins dans 14 écoles aux élèves des familles les plus vulnérables > Entretien des 9 jardins scolaires déployés en 2024 > Formation de 535 personnes de 14 écoles sur l'entretien des jardins potagers et l'élevage des lapins > Réalisation de plans d'évacuation des 25 écoles en cas de catastrophes naturelles, formation des élèves et personnels éducatifs et réalisation d'exercices de simulation > Distribution dans 25 écoles de kit de jeux périscolaires et de ressources éducatives faisant rayonner la culture haïtienne > 267 113 personnes sensibilisées dans les communes des 25 écoles à travers 301 séances de sensibilisation sur les droits de l'Homme, l'égalité entre les genres, la violence en milieu scolaire, les grossesses précoces, le droit de l'enfant et la citoyenneté Initiation de 150 enseignant.es d'un parcours de formation en langue française

Annexe 1 - CROD 2024

13

	préparer les prochaines crises Soutien : AFD, Nantes Métropole, F3E, Action Education, Electriciens sans frontières, Appel, CO.RE.CA, AAPEJ, COHAIV, Réseau Haïti Ouest, Fondation du judaïsme, Fondation Air France	d'enseignement dispensé par les Alliances Françaises des Cayes et de Jérémie
--	--	---

Annexe 1 - CROD 2024

14

Haïti Lekòl, Chimen Libète phase 2	Cette phase 2 d'intervention donne suite aux programmes « École, vecteur de changement social en Haïti » et « École, ferment de résilience face aux crises en Haïti ». Les territoires et les 25 écoles ciblées restent les mêmes. L'objectif est de renforcer les dynamiques lancées en 2020. Cette 2ème phase qui a commencé au 1er mai 2024 s'articule autour des axes suivants : (i) Augmenter l'offre d'éducation publique et améliorer la qualité des enseignements et apprentissages dans 25 zones enclavées et isolées du grand sud haïtien ; (ii) Consolider la participation communautaire dans la gouvernance locale de l'éducation ; (iii) Renforcer la résilience des communautés éducatives. Elle abordera également les enjeux transversaux suivants : (i) Favoriser la transformation des rapports sociaux de genre, (ii) appuyer le renforcement des jeunes et de leur capacité d'action, (iii) soutenir la protection de son environnement et (iv) Renforcer l'engagement citoyen Soutien : AFD, Francas, Céméa, Réseau Haïti Ouest, Électriciens sans frontières, AAEJ, COHAIV.	<u>Temps forts de 2024 :</u> Cette phase 2 a été initiée en mai 2024. L'année 2024 a surtout permis d'initier le plan d'action, de sécuriser le financement de l'AFD et de recruter une partie de l'équipe haïtienne. Également, un travail de constitution de jumelages éducatifs de territoires a été lancé concernant 5 Conseils d'École Élargis, 5 associations départementales des Francas (et leurs membres) ainsi que les Céméa Martinique. Des formations d'enseignant.es en langue française d'enseignement ont également été dispensées dans la continuité du travail mené en début d'année avec les Alliances Françaises de Jérémie et des Cayes.
--	---	--

Annexe 1 - CROD 2024 15

SRI LANKA - EPPTA Capacity Building – Phase 2 : Création et renforcement du Syndicat des enseignants préscolaires de la province de l'Est	Au Sri Lanka, les enseignantes de l'enseignement préscolaire, malgré les 25 à 30 ans d'expérience dans ce domaine pour certaines, ne reçoivent aucune reconnaissance du gouvernement ni aucun soutien des autorités éducatives. Ayant compris la force et le pouvoir des syndicats, elles ont demandé à EPPTA de mettre en place un syndicat d'enseignants du préscolaire dans la province de l'Est, comme leurs homologues de la province du Nord. Tout en maintenant les activités de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles de l'association, la phase 2 et la phase 3 du projet se concentrent sur la création d'un syndicat des enseignantes du préscolaire dans cette province. Clôture du programme : mai 2024	<u>Temps fort 2024</u> - Organisation de 3 ateliers « Art Practical for Inclusion » pour 180 enseignants du préscolaire - Réunion de suivi avec les acteurs institutionnels du ministère provincial de l'éducation et notamment avec le Bureau du District de la Petite Enfance - Mission du CNSL pour clôturer le projet EPPTA et la présence du CNSL à Sri Lanka à fin mai 2024
---	--	--

Annexe 1 - CROD 2024 16

III – POLITIQUE D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC

- 8 envois de mailing de Fidélisation pour appeler à soutenir les programmes et les projets de Solidarité Laïque.
- 4 numéros de la Lettre trimestrielle (8 pages) sont envoyés dans l'année aux donateurs de l'association : février, mai, août et novembre. Chacune de ces publications est accompagnée d'un message d'appel à dons thématique (habituellement sur le numéro d'août pour la rentrée solidaire), ou non affecté.
- Publipostage proposant le prélèvement automatique adressé aux donateurs actifs au fil de l'eau avec l'envoi du reçu fiscal
- L'envoi des reçus fiscaux est effectué soit à J+7, soit en fonction de la volumétrie pour rationaliser les coûts (1000 envois au minimum)
- Les donateurs ont la possibilité s'ils le souhaitent de recevoir une newsletter via courriel en s'inscrivant sur le site Internet de Solidarité Laïque.
- En 2024, 66 campagnes d'emailing dont :
 - Les campagnes de e-collecte à rythme mensuel et une synergie avec les envois papier
 - Les emailings Urgence Liban et Mayotte
 - les emailings sur cibles prospects
 - les emailings campagnes de fin d'année.

Prospection:

- Un mailing de prospection est déposé en octobre et novembre sur les fichiers MAIF, MGEN, Fondation ARC sur la base de 338 052 d'adresses au total. Solidarité Laïque prend en charge les frais de conception et de production.
- L'association ne vend pas ni ne loue son fichier « donateurs ». Elle ne procède à aucune location ou achat de fichiers en 2024.

SMS

- Opération multicanale qui s'inscrit dans la campagne de prospection, envoi d'un SMS au sociétaire MAIF ayant un numéro mobile sur les +60 ans et auprès des inactifs SL pour les réactiver.

Télémarketing

- 1 campagne de télémarketing mi-année pour générer des PA :

Libéralités

- Plan presse en gracieux
- Publireportages sur l'assurance-vie
- Supplément don sur succession
- Campagnes d'emailings

- Annonces presse offertes dans les publications de Français du monde ADFE (juillet, novembre et décembre), Ceméa (janvier, mars), FSU-SNUipp (mars, novembre, décembre), SE-Unsa (février)

ANNEXE 1 - COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2024

(suite)

IV – PRECISIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) doit être établi depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 du règlement ANC n° 2018-06 modifié.

Le CROD présente l'origine des ressources et leurs emplois par destination.

A - LES PRODUITS PAR ORIGINE

Les ressources comprennent :

- Les produits liés à la générosité du public ;
- Les produits non liés à la générosité du public ;
- Les subventions et autres concours publics ;
- Les reprises sur provisions et dépréciations ;
- L'utilisation des fonds dédiés.

1- Les produits liés à la générosité du public

Les produits liés à la générosité du public comprennent les éléments suivants :

Cotisations sans contrepartie = cotisations des adhérents	261 588 €
Dons manuels = collecte	2 528 645 €
Legs	88 763 €
Autres produits liés à la générosité du public = contributions volontaires	8 266 €

2- Les produits non liés à la générosité du public

Les autres produits non liés à la générosité du public correspondent à :

Ventes de prestations de service	2 293 €
Autres produits	3 607 €
Transferts de charges d'exploitation	44 873 €
Transferts de charges d'exploitation délégations départementales	2 150 €
Produits exceptionnels – réaffectation micro-projets non soldés (décision CA)	82 222 €
Produits financiers	1 361 €

3- Subventions et autres concours publics/privés

Les subventions et autres concours publics/privés correspondent aux « concours publics et subventions d'exploitation » du compte de résultat.

Subventions de l'Etat	2 420 323 €
Subventions des communes	10 030 €
Subventions Etablissements publics = subventions ANCV	47 000 €
Autres subventions reçues	575 188 €
<i>dont subventions de fondations privées</i>	<i>111 760€</i>
Subventions FONJEP (Volontaire Solidarité Internationale)	30 394 €
Contrats aidés	13 705 €
... Subventions autres	68 487 €

Ce sont essentiellement des subventions octroyées par l'Agence française de développement (AFD), le ministère de l'éducation nationale (MEN), le ministère chargé de la ville, les collectivités territoriales et/ou locales et l'Agence Nationale Chèques Vacances (ANCV), mais aussi de contributions d'organismes et de fondations privées.

Les subventions versées correspondent à des programmes et des projets bien définis. La comptabilisation de ces produits dans le compte de résultat est faite en fonction de l'avancement des programmes et des projets. Ce suivi est assuré par le biais de la comptabilité analytique qui permet de connaître précisément les dépenses par programme ou par projet. Lorsque les subventions concernent des programmes ou des projets pluriannuels, la quote-part relative aux exercices à venir est comptabilisée au passif du bilan en « produits constatés d'avance ».

4- Reprises sur provisions et dépréciations

Les reprises sur provisions et dépréciations la ligne affiche 52 551 € en 2024 contre 3 821€ en 2023. Ces reprises sur provisions et dépréciations ne sont pas financées par des produits issus de la générosité du public.

5- Le report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Il correspond à l'utilisation (reprise) sur l'exercice de partie ou totalité des fonds dédiés sur subventions et dons des exercices précédents.

Le détail est indiqué dans le tableau de variation des fonds dédiés publié dans l'annexe des comptes annuels.

B - LES CHARGES PAR DESTINATION

Les charges d'exploitation figurant dans les comptes annuels, quel que soit leur nature, se répartissent en 6 catégories :

- Les missions sociales réalisées en France et à l'Etranger ;
- Les frais de recherche de fonds (communications liées à la fidélisation, prospection des donateurs, traitement des dons, etc...) ;
- Les frais de fonctionnement de l'association ;
- Les dotations aux provisions et dépréciations ;
- L'impôt sur les bénéfices ;
- Les reports en fonds dédiés de l'exercice.

Les charges sont comptabilisées par destination par l'intermédiaire de la comptabilité analytique.

1- Missions sociales

L'affectation aux missions sociales des produits, quelle que soit leur origine, est déterminée :

- En fonction des conventions de subventions octroyées pour les programmes et les projets ;
- Des produits issus de la générosité du public à savoir :
 - De la collecte affectée par les donateurs à des actions précises notamment à la suite d'appels à dons spécifiques ;
 - Des contributions volontaires ou diverses à des projets spécifiques ;
 - De l'abondement de la collecte générale (non affectée), sur la base du tableau des interventions 2024, pour la réalisation des actions telles que prévues dans l'annexe budgétaire des dites actions.

Les charges des missions sociales sont des montants engagés par l'Association pour la réalisation de ses actions en France et à l'Etranger (réalisées par elle-même ou faisant l'objet de versements à d'autres organismes).

Elles correspondent aux coûts (tels que les frais de personnel, les fournitures et services extérieures) directement liés aux actions et aux activités effectuées pour réaliser ces missions sociales.

Les versements à d'autres organismes sont réalisés à partir des subventions reçues, en priorité, puis des produits issus de la générosité du public.

Missions sociales réalisées à l'International :

Eléments	Actions réalisées par l'Association	Versements à d'autres organismes
Programmes/projets - Afrique de l'Ouest	670 883 €	468 441 €
Programmes/projets - Caraïbes	117 848 €	371 526 €
Programmes/projets - Bassin méditerranéen	182 155 €	585 985 €
Programmes/projets - Asie	2 882 €	7 349 €
Parrainages - Bénin	676 €	31 324 €
Parrainages - Burkina Faso	322 €	50 918 €
Parrainages - Sénégal	120 €	3 020 €
Parrainages - Haïti Rozo + Cedaj	168 €	14 025 €
Parrainages - Liban	71 €	4 337 €
Parrainages - Colombie	294 €	6 960 €
Appui micro-projets (PESI, PACED)		25 000 €
Rentrée solidaire (Cameroun, Madagascar, Maroc)	48 373 €	€
Autres (projets prov et stratégique, Urgence Liban, Urg Maroc, Urg Turquie, Urg Ukraine, Urg Mayotte)	246 €	65 299 €
TOTAUX	1 024 038 €	1 634 184 €

Missions sociales réalisées en France :

Eléments	Actions réalisées par l'Association	Versements à d'autres organismes
Actions solidaires (Vacances Insertion, appui aux micro-projets)	66 037 €	426 046 €
Actions de plaidoyer et d'éducation à citoyenneté et à la solidarité internationale (droits des enfants, lutte contre le racisme, CME, etc.)	126 759 €	24 650 €
Programme - Jeunes des 2 Rives (France/Tunisie/Maroc)	348 040 €	550 769 €
TOTAUX	540 836 €	1 001 465 €

2- Frais de recherche de fonds

Ce poste correspond aux coûts réels (factures comptabilisées) des actions menées auprès du public tels que les frais postaux et divers pour l'envoi des mailings, les frais d'impression notamment des dépliant, des affiches et des lettres d'information aux donateurs, les frais de consultants pour la campagne de communication « grand public », les frais de mise à jour du site internet, de saisie et de suivi des dons, etc.

Les coûts s'élèvent **1 040 964€**. Ils sont financés majoritairement par des ressources issues de la générosité du public.

Frais de fonctionnement

Après déduction de ceux qui, par convention ou par leur nature, sont affectés aux missions sociales, les frais de fonctionnement regroupent l'ensemble des frais des services généraux du siège et des délégations départementales, les dépenses pour la communication et la transition numérique (OTC). Ils comprennent les loyers et les charges, les assurances, les honoraires, les frais postaux et de téléphone, les fournitures et les prestations diverses, les salaires et charges sociales des services généraux, les charges financières et exceptionnelles.

Les frais de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

Frais de fonctionnement du siège, des délégations départementales et Financements participatifs	1 080 523 €
Frais de la transition numérique (OTC)	57 523 €
Frais de communication	223 324 €

Les frais de fonctionnement sont financés par :

- les cotisations des membres ;
- les frais administratifs prélevés sur les programmes et les projets ;
- les legs non affectés ;
- les frais administratifs prélevés sur la collecte (affectée et non affectée) de l'ordre de 10% ;
- les produits financiers ;
- les ventes de produits réalisés par les délégations départementales ;
- les abonnements à la lettre trimestrielle ;
- les reprises sur provisions ;

- les autres produits ;
- les réaffectations de projet.

3- Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations d'un montant de 18 636 € correspondent :

- aux dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles (8 936 €) ;
- à une provision constituée à la suite de cotisations 2023 impayées en 2024 : 9 700 € ;

Ces dotations aux provisions et dépréciations ne sont pas financées par la générosité du public.

4- Impôts sur les bénéfices

Le montant de l'impôt s'élève à 11 euros pour l'année 2024.

5- Reports en fonds dédiés de l'exercice

Il s'agit des dotations (reports) des subventions et des dons reçus au cours de l'exercice pour des missions sociales.

Le détail est indiqué dans le tableau de variation des fonds dédiés publié dans l'annexe des comptes annuels.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature issues de la générosité du public ont été évaluées à 354 835 € et sont inscrites en comptabilité.

Ce montant se décompose ainsi par la nature des actions :

- Bénévolat : 252 122 €
- Mise à disposition et prestations : 102 713 €

a- Missions sociales

Pour la réalisation de ses projets en France comme à l'étranger, l'Association collabore avec différentes associations partenaires dans un cadre de coopération. Leurs interventions se présentent sous différentes formes : conception des projets, montage de dossier pour la recherche de financement, participation au comité de pilotage, mise en œuvre des projets et des programmes, etc.

L'Association sollicite également le concours de bénévoles pour le suivi administratif et budgétaire des missions de parrainages.

De plus les délégués départementaux de l'Association, tou.te.s bénévoles, collaborent aussi aux promotions des missions sociales en France dans le cadre de la « rentrée solidaire » ou « vacances insertions familles »

Les contributions volontaires en nature se divisent comme suit en 2024 :

Missions sociales réalisées en France (bénévolat)	146 741 €
Missions sociales réalisées à l'Etranger (bénévolat + mises à disposition)	19 098 €

b- Recherche de fonds

Enfin quelques bénévoles interviennent également pour actualiser des fichiers de la base de données. Ce bénévolat a été évalué à 19 200 € pour 2024 et 45 556 € de mise à disposition et prestation.

c- Fonctionnement

Pour le fonctionnement général du siège, des bénévoles interviennent sous différentes formes :

- Administratif : la mise sous pli, le traitement du courrier ;
- Budgétaire : la commission des contrôles internes ;
- Fonctionnement des délégations départementales ;
- Politique : toute décision de gouvernance (bureau, CA...) ;
- Appui à la communication.

Ces contributions volontaires en nature ont été évaluées à 124 240 € en 2024 et sont répartis comme suit :

Bénévolat	86 850 €
Mise à disposition	37 390 €

Base d'estimation

Les bénévolats ont été valorisés suivant le barème de l'AFD à hauteur de 300 € par jour pour chaque ressource humaine valorisée (acteurs du secteur privé ou du secteur public, bénévoles accomplissant des missions au siège ou sur le terrain) avec un maximum de 10 jours par mois. Au-delà, le calcul se fait sur la base d'un taux mensuel fixe de 3 000 € par personne.

Pour les mises à dispositions de biens et services, les estimations sont fournies par les donateurs.

V - CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La part des ressources collectées auprès du public dans le total des ressources est passé de 32% en 2023 à 38% en 2024. Ces ressources restent encore insuffisantes malgré un investissement plus important (les frais de recherche de fonds représentent 40% de la collecte totale perçue).

Les subventions perçues représentent 45% des produits ce qui accentue la nécessité de poursuivre le travail de recherche de financeurs privés pour aller vers un rééquilibrage des sources principales de financement.

Ce besoin est l'une des pistes retenues par les instances politiques et opérationnelles de Solidarité Laïque, notamment au travers son plan stratégique qui vise entre autres une consolidation du modèle économique de l'organisation.

ANNEXE 2 - COMPTE D'EMPLOIS ANNUELS DES RESSOURCES

COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2024

PRECISIONS SUR LE COMPTE D'EMPLOIS ANNUELS DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

A la suite de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 du règlement ANC n° 2018-06 modifié, le Compte d'Emplois annuels des Ressources collectées auprès du public (CER) permet de préciser l'origine des différences ressources *liées à la générosité du public* de l'Association et de leurs affectations en emplois.

Les informations figurant dans ce CER correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) publié dans l'annexe des comptes annuels et faisant l'objet d'une description détaillée dans l'annexe 1.

A - LES EMPLOIS FINANCES PAR LA GENEROSITE DU PUBLIC (hors contributions volontaires en nature)

Les charges par destination, quelle que soit leur nature, se répartissent en 4 catégories :

- Les missions sociales réalisées en France et à l'Etranger par l'Association et/ou faisant l'objet de versements à d'autres organismes agissant en France ou à l'Etranger;
- Les frais de recherche de fonds (communications liées à la fidélisation, prospection des donateurs, traitement des dons, etc.) ;
- Les frais de fonctionnement ;
- Les reports en fonds dédiés de l'exercice.

1- Missions sociales

L'affectation aux missions sociales des produits issues de la générosité du public, est déterminée par :

- la collecte affectée par les donateurs à des actions précises notamment à la suite d'appels à dons spécifiques ;
- Des contributions volontaires ou diverses à des projets spécifiques ;
- De l'abondement de la collecte générale (non affectée), sur la base du tableau d'intervention, pour la réalisation des actions telle que prévue dans l'annexe budgétaire des dites actions.

Les charges des missions sociales sont des montants engagés par l'Association pour la réalisation de ses actions en France et à l'Etranger (réalisées par elle-même ou faisant l'objet de versements à d'autres organismes).

Elles correspondent aux coûts (tels que les frais de personnel, les fournitures et les services extérieurs) directement liés aux actions et aux activités effectuées pour réaliser ses missions sociales.

Missions sociales réalisées à l'International et financées par la générosité du public :

Eléments	Actions réalisées par l'Association	Versements à d'autres organismes
Programmes/projets - Afrique de l'Ouest		91 259 €
Programmes/projets - Caraïbes		75 099 €
Programmes/projets - Bassin méditerranéen	0 €	95 089 €
Programmes/projets - Asie	2 882 €	7 349 €
Parrainages - Bénin	675 €	31 324 €
Parrainages - Burkina Faso	165 €	50 917 €
Parrainages - Sénégal	120 €	3 020 €
Parrainages - Haïti Roze + Cedaj	168 €	14 025 €
Parrainages - Liban	72 €	4 336 €
Parrainages - Colombie	294 €	6 960 €
Appui micro-projets (PESI, PACED)		- 1 300 €
Rentrée solidaire (Cameroun, Madagascar, Maroc)	48 372 €	€
Autres (projets prov et stratégique, Urgence Liban, Urg Maroc, Urg Turquie, Urg Ukraine, Urg Mayotte)	246 €	45 086 €
TOTAUX	52 995 €	423 164 €

Missions sociales réalisées en France et financées par la générosité du public :

Eléments	Actions réalisées par l'Association	Versements à d'autres organismes
Actions solidaires (Vacances Insertion, appui aux micro-projets)	884 €	2 068 €
Actions de plaidoyer et d'éducation à citoyenneté et à la solidarité internationale (droits des enfants, lutte contre le racisme, CME, etc.)	6 693 €	8 120 €
Programme - Jeunes des 2 Rives (France/Tunisie/Maroc)		153 388 €
TOTAUX	7 577 €	163 576 €

2- Frais de recherche de fonds

Ce poste correspond aux coûts réels (factures comptabilisées) des actions menées auprès du public tels que les frais postaux et divers pour l'envoi des mailings, les frais d'impression notamment des dépliants, des affiches et des lettres d'information aux donateurs, les frais de consultants pour la campagne de communication « grand public », les frais de mise à jour du site internet, de saisie et de suivi des dons, etc.

Les coûts financés par des ressources issues de la générosité du public s'élèvent à 1 038 964 €.

3- Frais de fonctionnement

Après déduction de ceux qui, par convention ou par leur nature, sont affectés aux missions sociales, les frais de fonctionnement regroupent l'ensemble des frais des services généraux du siège et des délégations départementales, les dépenses pour la communication et la transition numérique (OTC). Ils comprennent les loyers et les charges, les assurances, les honoraires, les frais postaux et de téléphone, les fournitures et les

prestations diverses, les salaires et les charges sociales des services généraux.

Détail des frais de fonctionnement :

Frais de fonctionnement du siège, des délégations départementales et Financements participatifs	1 080 523 €
Frais de la transition numérique (OTC)	57 523 €
Frais de communication	223 324 €

Les frais de fonctionnement sont financés par les cotisations des adhérents, des contributions volontaires attribués pour les délégations départementales, les legs non affectés, des frais administratifs prélevés sur la collecte (affectée et non affectée) de l'ordre de 10%.

Ce financement des frais de fonctionnement issu de la générosité du public s'élève à 606 124 €.

4- Reports en fonds dédiés de l'exercice

Il s'agit des dotations/reports provenant de la collecte, reçues au cours de l'exercice et affectées à des missions sociales, qui seront utilisés sur les exercices suivants.

Le montant pour l'année 2024 s'élève à 210 752 €.

B - LES RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (hors contributions volontaires en nature)

Les ressources liées à la générosité du public comprennent :

- les cotisations des adhérents sans contrepartie ;
- les dons (collectes et legs) ;
- les contributions d'organisations membres et/ou partenaires (= « autres produits liés à la générosité du public ») ;
- l'utilisation des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs.

1- Les cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie correspondent aux cotisations des organisations adhérentes de l'Association.

Le montant s'élève à 261.588 € pour l'année 2024.

2- Les dons

Le poste « dons manuels » correspond aux dons collectés grâce aux actions de recherche de fonds par publicité et communication.

Dons manuels (= collecte affectée et non affectée)	2 528 645 €
Legs	88 763 €

3- Les autres ressources liées à la générosité du public

Elles recouvrent les contributions volontaires ou diverses à des projets spécifiques pour un total de 8 266 €.

4- L'utilisation des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Cette ligne correspond à l'utilisation (reprise) sur l'exercice d'une partie ou de la totalité des fonds dédiés issus des dons des exercices précédents.

L'utilisation sur les subventions s'élève à 610 963 € et sur les dons à 106 076 € soit un total de 717 039 €

LES FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ce tableau des fonds dédiés à la générosité du public présente les variations sur 2024 avec un comparatif en 2023. Il est la synthèse de la partie des « Ressources liées au public » du tableau de variation des fonds dédiés publiés dans l'annexe des comptes annuels.

Budget prévi- sionnel 2025

SOLIDARITE LAIQUE

Budget prévisionnel 2025

CHARGES	Activités d'intérêt général local	PRODUITS	Activités d'intérêt général local
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	214 062	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	-
		73 - Concours publics	
		74 - Subventions d'exploitation	3 960 978
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	254 796	AFD	2 872 979
Locations	163 270	Autres (Fonjep,...)	206 581
Entretien et réparation	23 700	ANCV	550 000
Assurance	3 855	Autres subventions : Fondation de France, ...	281 418
Autres charges externes	63 971	Conseil-s Régional(aux) :	50 000
62 - Autres services extérieurs	1 083 580	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	796 000		
Publicité, publication	3 700		
Déplacements, missions	213 000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	70 880		
63 - Impôts et taxes	150 000		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	1 821 476	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	1 147 530	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	619 302	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	54 644	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	3 316 408	75 - Autres produits de gestion courante	2 719 778
		756. Cotisations	250 000
		758. Dons manuels - Mécénat	2 469 778
66 - Charges financières	-	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	5 000	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	5 000	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	169 565
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	6 850 322	TOTAL DES PRODUITS	6 850 322
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	



www.solidarite-laique.org

+33 01 45 35 13 13

info@solidarite-laique.org

22 rue Corvisart - 75013 Paris, France.





Éléments financiers 2024